

La vie d'une savonnerie (1). Une industrie traditionnelle en période de crise

1. La société Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tûqân

« [Mon arrière-grand-père Dawwûd] (...) a eu deux enfants, Hâfez et 'Abd al-Fattâh (...) Mon grand-père Hâfez je ne le connais pas, il est mort avant que je naisse, 'Abd al-Fattâh je le connais, c'est le père de Tante [*Khâltî*] Fadwa. Il est mort en 1948. J'avais 10 ans. Je le connais bien. Ils sont décédés⁸⁴ tous les deux, et puis c'est mon oncle qui s'est occupé (de la savonnerie), après mon oncle c'est mon autre oncle qui est venu, puis mon frère, et maintenant c'est moi qui m'en occupe. »

Entretien avec Amîn Tûqân, 2004

Des trois familles Tûqân, Masrî et Shaka'a, seule la famille Tûqân avait une tradition ancienne de possession de savonneries dans la vieille ville de Naplouse, depuis au moins le XVIII^e siècle. Elle avait investi massivement dans l'industrie du savon, en achetant des parts de nombreuses savonneries de la vieille ville dans la première moitié du XIX^e siècle ; à cette époque, les savonneries étaient souvent possédées conjointement par plusieurs familles. As'ad *beïk* Tûqân, qui fut *mutasallim* (responsable de district) de Naplouse en 1827 et 1828, possédait avec ses deux frères la savonnerie Hallâqiyya, qu'ils avaient héritée de leur père Mohammad *beïk*. Il la vendit en 1829 à un membre de la famille 'Arafât. L'événement est relaté et commenté par Doumani⁸⁵. Il y voit notamment un signe du déclin de l'ancienne élite citadine de Naplouse (emblématisée par les familles Tûqân et Nimr) au profit de la classe des marchands.

La savonnerie du Dawwâr a été construite à la fin du XIX^e siècle⁸⁶. Amîn Tûqân affirmait que la savonnerie avait été construite par son arrière-grand-père Dawwûd. Antonin Jaussen en attribue pourtant la construction à Hâfez Tûqân, grand-père paternel d'Amîn :

⁸⁴ Je traduis ici (et dans tout le texte) par « décéder » et « décès » le verbe arabe *tawaffia* et le mot *wafa* qui sont souvent utilisés pour désigner la mort naturelle (littéralement « être rappelé à Dieu »), par opposition à la mort « en martyr » (*istashhada*), c'est-à-dire sous les balles israéliennes. Pour l'usage du mot « martyr », voir *supra*, Introduction générale, p. 34, note 43. J'ai choisi le verbe « décéder » (mot du registre administratif et juridique), non pas par volonté d'euphémisation, mais parce qu'il me semble, dans le langage quotidien, d'usage plus courant que « succomber » ou « trépasser ».

⁸⁵ Doumani, B., 1995, *op. cit.*, p. 182 et suivantes.

⁸⁶ Sharîf (dont le fascicule a été écrit en 1988, même s'il fut publié en 1999) propose un tableau récapitulatif des savonneries de la vieille ville ; il y écrit que la savonnerie Tûqân a été construite « il y a plus de 90 ans » (Sharîf H., 1999, *op. cit.*, p. 58).

Hâfiz Tuqqân fut percepteur de la dîme à Tûbaz, et commença dès lors à prospérer ; il réussit à bâtir une savonnerie qui lui rapporte de grands bénéfices⁸⁷.

1°) Une société familiale

Le grand-père maternel d'Amîn, 'Abd al-Fattâh, est le frère de Hâfez. Le père d'Amîn, Dawwûd Tûqân, fils de Hâfez, épousa sa cousine germaine Bandar, fille de 'Abd al-Fattâh, sœur de Fadwâ et Ibrahîm Tûqân. Dans les années 1920, la savonnerie se constitua en société au nom des deux frères Hâfez et 'Abd al-Fattâh : à l'époque, la plupart des grandes savonneries de Naplouse firent de même, et créèrent leurs marques. Farûq Tûqân insistait sur la différence entre ces grandes savonneries et les plus petites, qui auraient gardé des modes de gestion anciens :

« A cette époque, beaucoup de savonneries ont fait la même chose, en particulier les Shaka'a et les Masrî. Mais les autres savonneries sont restées comme des *shops*, c'est-à-dire qu'ils vendent et mettent l'argent dans leur poche. (...) Nous, nous avons un conseil d'administration⁸⁸. »

La marque du savon Tûqân est Muftâhayn (deux clés) et c'est sous ce nom que le savon est souvent désigné (savon Muftâhayn). Selon Amîn, la savonnerie Tûqân était la première à avoir été construite en dehors de la vieille ville ; la famille en louait aussi une deuxième, sur la place Qariûn dans la vieille ville ; elle ne fonctionne aujourd'hui quasiment plus, du fait de la baisse de la production. Tandis que d'autres savonneries appartenant à de grandes familles de Naplouse (comme la savonnerie Ya'îsh ou la savonnerie 'Abd al-Hâdî dont il est question un peu plus bas) avaient diversifié leur production avec l'introduction du savon « vert » sur le marché local, la savonnerie Tûqân (semblable en cela aux savonneries Masrî et Shaka'a) a toujours produit exclusivement du savon blanc, réservé à la toilette du corps et des cheveux.

Le savon « vert » fut introduit à Naplouse, dans les années 1950, par Hamdî Kana'ân, beau-frère du commerçant et producteur de savon Ahmad al-Shaka'a⁸⁹. Il s'agit d'un savon fabriqué à partir de l'huile de *jift* (*zayt jift*, appelée en Syrie *zayt mutrân*) c'est-à-dire extraite des résidus solides d'une première presse des olives, essentiellement les noyaux⁹⁰. Le savon vert, savon de qualité inférieure, s'utilisait pour laver le sol et faire la lessive. Les années

⁸⁷ Jaussen, A., 1927, *Naplouse et son district*, Paris, Geuthner, p. 135.

⁸⁸ Entretien avec Farûq Tûqân, 2007.

⁸⁹ Voir annexe 7 « Quelques personnalités nâbulsîes », p. 587.

⁹⁰ A Alep, le savon est encore fabriqué avec l'huile *mutrân*, à laquelle on ajoute une petite proportion d'huile de laurier (*zayt ghâr*).

1970 furent une période de prospérité pour cet autre genre de savon de « deuxième classe⁹¹ ». Ce fut également une période de diversification dans l'utilisation de l'huile, en partie conséquence de l'occupation israélienne de 1967. Elle permit l'accession de certains ouvriers des savonneries au statut de petits fabricants, qui reprirent en location des savonneries de la vieille ville pour y fabriquer du savon vert⁹². La plupart de ces savonneries produisaient également du savon en poudre (*mabshûr*, également appelé *nâ'em*, « fin »).

La savonnerie Tûqân, si elle continuait à ne produire que le savon blanc, modernisa pourtant quelque peu son matériel en 1975, comme certaines autres savonneries : une pompe fut installée pour amener l'huile depuis les puits jusqu'à la cuve ; un *mixer* pour mélanger le savon, l'eau et la soude, à la place du *dukshâb* (sorte de grosse cuiller en bois, utilisée pour remuer le mélange en cours de saponification à l'intérieur de la cuve). Enfin, le feu qui chauffe le mélange sous la cuve, traditionnellement alimenté avec du *jift* et des noyaux d'olive, a été remplacé par une chaudière à gaz.

C'est aujourd'hui un conseil d'administration qui gère les deux compagnies familiales Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tuqân et Tûqân li-l-tijâra wa-l-bina. Il s'agit de deux sociétés séparées, une entreprise de production et une société immobilière. La famille Tûqân possède un parc immobilier important, dans le périmètre qui jouxte le Dawwâr qui est aussi la région des banques, ainsi qu'une cinquantaine de boutiques dans la vieille ville. Farûq Tûqân, cousin paternel d'Amîn, dirige le conseil d'administration :

« (...) [je suis] celui qui met en place la politique générale de la société, et la politique financière ; quant aux autres détails, je ne m'en occupe pas trop, car c'était Amîn (...) qui était responsable de ces choses-là⁹³ .»

Amîn, en tant que directeur général de la société (*mudîr 'âm*), s'occupait du fonctionnement quotidien interne de la savonnerie. Les trente-huit actionnaires de la société sont membres de la famille Tûqân, ou « pièces rapportées », époux de femmes Tûqân. Comme il s'agit d'une société privée, Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tûqân Ltd., le nombre d'actionnaires est limité à quarante, sinon la société doit devenir publique et cotée en Bourse⁹⁴. La plupart de ces actionnaires résident à Amman. Si la famille Tûqân continue d'être très respectée à Naplouse, elle ne joue cependant plus de rôle politique local : le dernier

⁹¹ Je ne développe pas ici les conséquences sociales, pour les familles et les ouvriers, de l'introduction du savon vert à Naplouse. Voir *infra*, Troisième partie, « L'introduction du savon vert », p. 369 et suivantes.

⁹² J'y reviens plus loin.

⁹³ Entretien avec Farûq Tûqân, juillet 2007. Il eut lieu après l'attaque cérébrale d'Amîn, c'est pourquoi Farûq Tûqân parle au passé.

⁹⁴ Entretien avec Diana, 2005.

Tûqân à avoir été actif politiquement est le frère aîné d'Amîn, Hâfez, décédé au mois de juillet 2005. Il fut maire de la ville de 1986 à 1988, et élu président de la chambre de commerce en 1991. La puissance économique de la famille s'est déplacée géographiquement : les deux cousins d'Amîn, Ja'afar et Farûq Tûqân, sont respectivement architecte et homme d'affaires, tous deux d'envergure internationale.

Parmi les quatre cousins membres du conseil d'administration, seul Amîn, du reste, habitait à Naplouse. Son frère Wâ'ël, ex-ambassadeur de Jordanie au Koweït et en Amérique du Sud, ainsi que Ja'afar Tûqân, architecte réputé et fils du poète Ibrahîm Tûqân, habitent à Amman, et Farûq, entre Amman et Abû Dhabî. Ce dernier, homme d'affaires qui fit fortune dans la construction et le commerce à Abû Dhabî, en association avec une figure bien connue de l'élite économique transfrontalière palestinienne, Sabîh al-Masrî, est également président du conseil d'administration du *hadaf*.

En 2004, lors de notre première rencontre, Amîn m'avait décrit sa famille de la manière suivante :

« [Mon frère Hâfez] (...) a été maire à Naplouse, et président de la chambre de commerce (...) Maintenant il est à Amman (...). Ses enfants, ses filles sont à Amman, Ja'afar, depuis avant 67 est parti à Beyrouth, Farûq à Abû Dhabî... mon frère Wâ'ël était au ministère des Affaires étrangères au Caire... donc... voilà notre famille. (...) mon frère est parti, c'est moi qui suis resté. »

Il concluait : « Je veux dire, il n'y a personne qui reste ici, il faut bien que je reste, que je le veuille ou non ! »

La moyenne d'âge du conseil d'administration était assez élevée : en 2005, Ja'afar et Farûq avaient 68 ans, Wâ'ël 71 ans, Amîn atteignait 67 ans ; ce qui n'est pas sans conséquence. Amîn Tûqân était célibataire et sans enfant, de même que son frère Wâ'ël ; les enfants de Ja'afar et de Farûq, tout comme ceux de Hâfez (l'autre frère aîné d'Amîn, décédé en juillet 2005), ont étudié à l'étranger et ne semblaient pas intéressés outre mesure par la reprise de la savonnerie familiale.

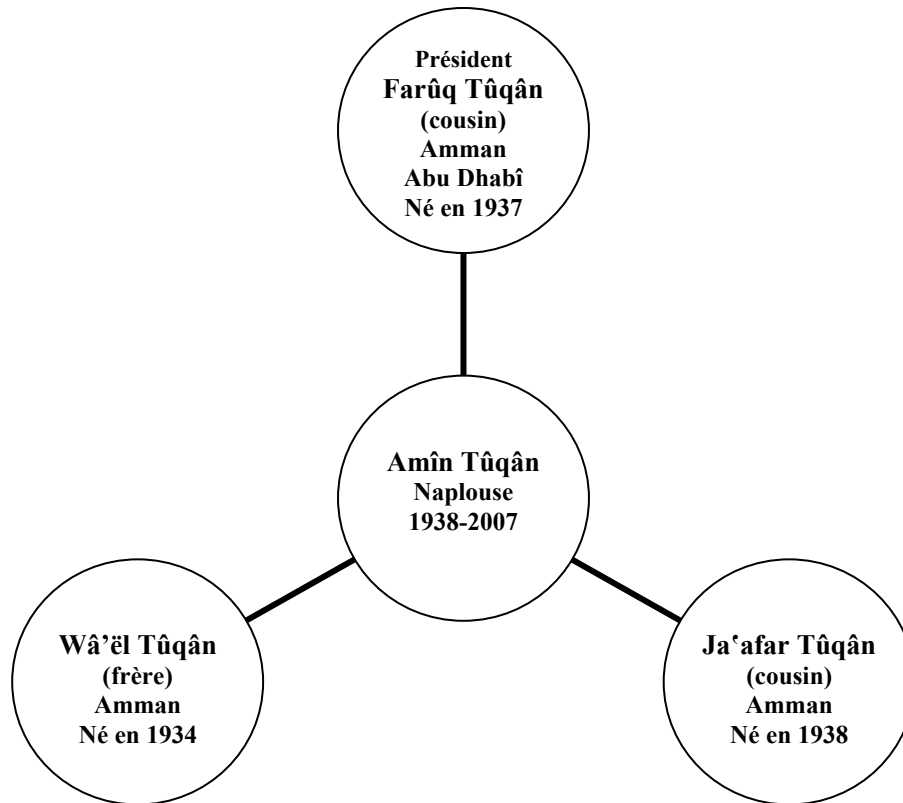


Schéma 4. Le conseil d'administration des sociétés Tûqân

Amîn Tûqân, dès notre premier entretien, m'avait fourni l'une des raisons de la fermeture de la majorité des savonneries à Naplouse dans les années 1990. Il évoquait les savonneries exploitées par la famille Nâbulî, en particulier par le Hajj Nimr al-Nâbulî, grand commerçant dans les années 1920, qui était, selon lui, « le premier millionnaire de Palestine ».

« Il y a une mosquée (...) qui s'appelle Mosquée Hajj Nimr ; c'est lui qui l'a construite (...) et il est parti ouvrir une savonnerie en Égypte, il est devenu très connu en Égypte, le savon de Naplouse est devenu connu grâce à son nom. (...) Lui c'était le premier qui était très très grand dans le savon. (...) mais quand les vieux sont morts, il n'y a pas d'enfant qui a repris. (...) Plus personne n'y travaille, et puis leur marque, leur *trademark*, leur nom a été oublié (...) Il n'y a plus personne qui en fait. Les gens ont oublié⁹⁵. »

Darwaza mentionne également les immenses fortunes du Hajj Nimr et de son père le Hajj Hasan al-Nâbulî, au tout début du XX^e siècle :

⁹⁵ Entretien avec Amîn Tûqân, 2004.

« Il y avait à Naplouse des gens immensément riches, les propriétaires de savonneries (...) Il y avait le Hajj Hasan al-Nâbulsî et ses enfants, dont la richesse était exemplaire, et qui avoisinait les 100 000 livres d'or, ils avaient deux savonneries⁹⁶. »

Sa'd 'Abd al-Hâdî disait également à propos de la fermeture de la savonnerie familiale, dans les années 1990 : « Personne n'a suivi... (*wala wahad tâba'*) », parce qu'« ils ont d'autres choses à faire (*'aindhum ashghâl tânia*) ». Sa'd 'Abd al-Hâdî est le petit-fils de Hilmî 'Abd al-Hadî. La famille 'Abd al-Hâdî possédait la société Anas wa Hilmî 'Abd al-Hâdî, marque al-Baqara (la vache), qui était réputée pour sa qualité : les deux frères 'Abd al-Hâdî, Anas et Hilmî, refusaient de vendre sur le marché du savon insuffisamment sec, et ne le vendaient que s'il avait séché pendant deux ans⁹⁷.

La famille 'Abd al-Hâdî appartient à une élite plus récemment urbanisée que les Tûqân ou les Nimr. Originaire du village de 'Arraba, dans la région de Jénine, elle accéda à la notabilité à Naplouse au moment de l'occupation égyptienne (1831-1840). Doumani montre que cette période vit des transformations importantes dans la composition sociale de l'élite urbaine, notamment l'émergence d'une nouvelle élite dirigeante. Celle-ci se cristallisa dans ce qu'il appelle un « club des propriétaires de savonneries », qu'il qualifie de « très fermé ».

Dans une petite ville de la taille de Naplouse, les propriétaires de savonneries constituaient un club très fermé de personnes puissantes, qui combinaient le pouvoir politique avec la richesse et un statut social élevé⁹⁸.

L'appartenance à ce club était à la fois signe et clé d'accès à la notabilité ; la famille 'Abd al-Hadî y entra dans les années 1830, en achetant trois savonneries⁹⁹.

J'ai rencontré Sa'd 'Abd al-Hâdî dans son bureau, situé dans un immeuble possédé par la famille. Son père Ibrahîm, mort en 2003, était un homme d'affaires important : il est notamment le fondateur de la Compagnie arabe d'assurances (*sharikat al-'arabiyya li-l-ta'mîn*). Hakîm m'avait parlé de Sa'd comme du *meskîn* (pauvre) de la famille, celui qui n'avait pas « réussi » comme ses frères. A l'instar d'Amîn Tûqân ou de 'Imâd al-Masrî, il était le fils de la famille à être resté à Naplouse. Travaillant lui-même dans les meubles et les

⁹⁶ Darwaza, M., 1983, *op. cit.*, p. 77.

⁹⁷ Entretien avec Sa'd 'Abd al-Hâdî, 2007 ; correspondance entre 'Abd al-Hâdî et leur agent égyptien, archives privées 'Abd al-Hâdî.

⁹⁸ Doumani, B., 1995, *op. cit.*, p. 205.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 207.

décors, il y était chargé des affaires de la famille ‘Abd al-Hâdî : des terrains près de Jénine, les biens *waqf* (biens rendus inaliénables¹⁰⁰) familiaux à Naplouse.

« Moi, maintenant, quand mon père est mort il y a environ quatre ans, j’ai récupéré (*istalamet*) toutes les propriétés de la famille. De mes oncles aussi, de tout le monde (*al-jamî’*) (...) Il n’y a plus que moi ici, Nâser est à Ramallah, Samîr à Dubaï, tous mes cousins l’un est au Canada, l’autre à Amman... Mes autres cousins, Burhân, il est à Amman, depuis longtemps¹⁰¹... »

C’était l’oncle de Sa’d, Khalîl, qui avait repris, à la suite de Anas et Hilmî, la savonnerie al-Baqara, située dans la rue des Savonneries (*shâri’ al-masâbin*), qui relie les quartiers Yasmîniyya et Qariûn dans la vieille ville (voir carte 4). Khalîl était célibataire et sans enfant ; quand il mourut en 1987, la savonnerie ferma.

« Après le décès de mon oncle, bien entendu, mes autres oncles, mon père, j’ai un oncle aussi qui était à Amman, (...) et mon père ici il avait des sociétés d’assurance et tout ça, et mon oncle Hasan il travaillait dans le bois... Donc personne n’a suivi (*ma hada tâba’*). Depuis que mon oncle est décédé, ensuite personne n’a travaillé dans le savon. (...) [moi] je n’ai pas travaillé dans ce truc, non (*fi had ash-shaghleh*)... personne n’a suivi... Maintenant tous (*al-kul*), moi, mes frères, mes cousins, tous (*al-jamî’*) on aimerait (*habîn*), bien sûr mais... il n’y a personne... tu sais, ils ont... ils ont d’autres choses à faire (*‘aindhum ashghâl tânieh*). »

La configuration familiale de l’entreprise, selon laquelle les responsables se transmettaient la direction à l’intérieur d’un cercle restreint de parents, rend difficile sa survie, ou sa préservation dans le contexte actuel. Faute de continuité, de quelqu’un de la famille qui « suive », la savonnerie a dû fermer. En 2005, la société Hâfez wa ‘Abd al-Fattâh Tûqân semblait, de la même manière, à un moment charnière de son existence.

¹⁰⁰ Le *waqf* (littéralement : « arrêé ») désigne en Droit musulman « l’acte de fondation d’une institution charitable, d’où l’institution elle-même (...). L’essentiel, pour quiconque a l’intention d’accomplir une pieuse action, est qu’il ou elle déclare qu’une partie de ses biens immobiliers est désormais inaliénable (...) et qu’il ou elle désigne des personnes ou des services publics comme bénéficiaires de leurs revenus » (Peters, R., 2005, article « wakf », *Encyclopédie de l’Islam* 2, vol. XI, Leiden, Brill, p. 65). Le bien est donc « arrêé », considéré comme la propriété de Dieu, et ses revenus assignés à un but caritatif. Malgré ce cadre théoriquement rigide, l’institution est historiquement « dynamique et très diversifiée (...) capable de réagir et de répondre aux besoins de l’individu, de la famille, de la communauté et de l’Etat » (Deguilhem, R., 2005, *op. cit.*, p. 96). Les familles l’ont souvent utilisée à des fins de retransmission des biens. On appelle ce genre de *waqf* un *waqf zurri* (de filiation) ou *ahli* (privé), par opposition au *waqf khayri* (caritatif). Il existe aussi des *waqf*-s mixtes (*musthtarak*).

¹⁰¹ Entretien avec Sa’d ‘Abd al-Hâdî, juin 2007.

2°) Le *staff* : Abû Amjad et Diana

Afin de présenter le fonctionnement quotidien de l'entreprise, c'est le point de vue du *staff* de la savonnerie, je l'ai dit, qui me sert de point de départ. Je rencontrai Diana dès ma première matinée à la savonnerie Tûqân. Elle venait tous les matins s'asseoir avec Amîn, lire le journal et discuter avec l'assemblée.

Amîn appelle Mûsâ, qui s'occupe de la cuisson du savon. Il prévient les ouvriers que je vais rester « quelques jours ». J'attends un peu, assise au bureau.

Arrive une jeune fille non voilée, habillée d'un pantalon moulant et d'une veste en cuir. C'est Diana. Elle travaille à la société Tûqân, « en haut dans le bureau », dit-elle. Elle discute un peu avec Amîn, puis arrive Mûsâ, avec qui elle se lance dans une discussion sur les affaires de la savonnerie (en l'absence d'Amîn). En substance, les affaires ne marchent pas très bien et il faudrait avoir une autre attitude par rapport au marché. Par exemple, ouvrir le marché d'Hébron : « Amîn dit toujours qu'Hébron c'est Shaka'a. » Il faudrait être plus attentif aux désirs du consommateur : que quelqu'un aille à Amman de temps en temps, comme ils font chez Shaka'a. « Le consommateur a toujours raison », se souvient-elle de ses cours de commerce à l'université¹⁰².

Toujours bien mise et apprêtée, Diana était difficile à manquer dans l'univers très masculin de la savonnerie. Très rapidement, dès le premier jour où je la vis, je l'entendis discuter avec Mûsâ des difficultés de la société et des possibilités, entravées par les « résistances » d'Amîn, d'ouvrir de nouveaux marchés. Je crus au début que Diana travaillait exclusivement pour la savonnerie ; en réalité, elle était employée par la famille Tûqân, et travaillait surtout pour le cousin d'Amîn, Farûq. Elle passait l'essentiel de son temps dans les bureaux de la société ; lors de ses visites quotidiennes à la savonnerie, elle discutait avec Amîn, lui demandait de l'argent, faisait des commissions pour le *hadaf*. Ils entretenaient de plus un rapport d'amitié ; Amîn prenait un malin plaisir à lui offrir constamment des sucreries en tous genres, décourageant ses nombreuses velléités de régime...

Diana appartient à une famille relativement aisée de Naplouse ; ni elle ni ses sœurs ne sont voilées. Elle attribuait « l'ouverture d'esprit » (comme elle le disait) de son père décédé à son appartenance au Parti communiste. Agée de trente ans en 2005, elle n'était toujours pas mariée. Ses visites quotidiennes à la savonnerie, son caractère sociable (elle prenait soin de saluer chacun des ouvriers du bas), notre proximité en âge rendit la communication facile entre nous. Elle s'intéressa tout de suite à mon enquête, et me proposa de « m'aider ».

¹⁰² Extrait du journal de terrain, savonnerie Tûqân, mars 2005.

En bas, Diana arrive relativement tôt ; elle s'installe au bureau d'Amîn et en son absence m'interroge sur le sujet de ma recherche. (...) En parlant des problèmes de la savonnerie, elle s'anime immédiatement. Elle commence par me parler des possibilités d'ouvrir un nouveau marché à Ramallah, Hébron, au Koweït. Elle critique deux choses en particulier : le manque d'intérêt d'Amîn pour l'activité et le développement possible de sa savonnerie, « *he doesn't care* » dit-elle, et le peu d'intérêt également de l'Autorité [palestinienne] pour les industries traditionnelles et locales de façon générale. Elle évoque des conflits entre le « boss » et le *staff*, à propos de la décision de prendre un nouveau distributeur à Amman. Il a fallu du temps pour convaincre Amîn de signer l'accord avec le distributeur. Amîn, dit-elle, reste sur « l'ancien système » (*al-nizâm al-qadîm*). (...)

D'après Diana toujours, le consommateur n'est pas intéressé par le côté « naturel » du savon de Naplouse. Ce qui compte pour lui, c'est la forme, la jolie odeur, etc. Les gens qui achètent, c'est une question d'habitude. La jeune génération n'achète pas. En stricts termes de rentabilité, il serait à coup sûr plus intéressant de démolir la savonnerie et de vendre le terrain pour une banque, par exemple. La localisation de cette savonnerie est très importante, et elle est très demandée. Le terrain est cher. On pourrait ouvrir la savonnerie plus loin, dans la zone industrielle.

Elle en discute avec Mûsâ : elle explique qu'Amîn ne veut pas voir la savonnerie d'un point de vue « managérial », mais reste sur l'idée d'une entreprise traditionnelle (*taqlîdiyya*)¹⁰³.

C'est également au bureau d'Amîn que j'ai rencontré le comptable, ou directeur financier (*mudîr mâlî*) (comme il aimait à se présenter) de la société. Abû Amjad est un homme d'une cinquantaine d'années, souriant, mince et élégant, originaire du village de 'Anabtâ. Amîn le raillait quelquefois sur son accent « paysan » (*fellâh*), mais disait de lui : « Il est très actif (*nashîr*) ». Je l'avais rencontré une première fois en 2004 lors d'une visite à la savonnerie, il s'occupait alors de régler les taxes pour les deux sociétés. Diana m'expliqua qu'il y avait un second comptable dans la société Tûqân, Abû Ayman ; mais ce dernier était plus en retrait, s'asseyait seul pour regarder les comptes en buvant son thé.

Diana me parle d'Abû Ayman, qui est le deuxième comptable avec Abû Amjad. Elle l'appelle *minor accountant* (le comptable secondaire). En réalité, il fait le même travail qu'Abû Amjad, mais sur papier (alors qu'Abû Amjad travaille sur un bel ordinateur à écran plat). Amîn, de sa propre confiance, n'aime pas les ordinateurs, et selon Diana, il fait travailler Abû Ayman « par bonté »¹⁰⁴.

A l'opposé, Abû Amjad, avec ses multiples mots anglais insérés dans la conversation et son style élégant, semblait vouloir donner de lui-même une image résolument « moderne ». Lorsqu'il venait le matin s'asseoir au bureau d'Amîn, il ne s'attardait pas et faisait bien attention à ne boire qu'une seule tasse de café *sâda*.

Ouvrons une brève parenthèse sur l'appellation de café *sâda*. Le café qui en Egypte est appelé « café turc » (*qahwa turkî*) est généralement appelé en Palestine « café arabe » (*qahwa*

¹⁰³ Extrait du journal de terrain, savonnerie Tûqân, avril 2005.

¹⁰⁴ *Idem*, savonnerie Tûqân, 27 mars 2005.

'*arabî* ou *qahwa 'arabiyya*). On peut le boire très sucré (*helwa*), moyennement sucré (*wasat*) ou bien sans sucre (*sâda*, littéralement « nature »). Mais l'appellation de *qahwa sâda* (ou *sâda* tout court) peut aussi désigner ce que l'on appelle parfois le café amer (*qahwa murra*), et dont la préparation est différente. Il s'agit d'un café longuement bouilli dans une cafetière spéciale, et qui se boit toujours sans sucre ; d'où son appellation de *sâda* ou *murra*. On le sert généralement lors de cérémonies officielles, notamment les deuils. Élément essentiel des espaces de réception traditionnels masculins, comme la *madâfa* bédouine, la cafetière de café *sâda* se retrouve dans de nombreux bureaux (d'un directeur de banque, par exemple), signe discret du fait que ce lieu sert aussi à « recevoir » (hôtes, clients...). Elle était un objet incontournable du bureau d'Amîn, en soulignant la dimension d'hospitalité¹⁰⁵.

Petit à petit, lors de nos rencontres dans la savonnerie, Abû Amjad, intéressé par mon enquête, commença à me raconter certaines de ses tentatives en matière de marketing.

Savonnerie Tûqân, 7 heures : (...) Peu à peu, l'assemblée arrive. D'abord Abû Amjad, puis Abû Râmî, puis Abû Hosnî... Ils attendent Amîn qui tarde un peu.

Abû Amjad revient de Ramallah. Il se penche vers moi pour me confier qu'il veut ouvrir un nouveau marché pour le savon à Ramallah¹⁰⁶.

Je m'intéressai au point de vue de Diana et Abû Amjad, d'abord parce qu'ils me le présentaient spontanément. Diana mit d'emblée en évidence plusieurs types de problèmes : la pesanteur de ce qu'elle appelait un « ancien système » dans la gestion de l'entreprise ; mais également un manque d'intérêt, de la part des propriétaires de savonneries comme de l'Autorité palestinienne, pour la protection et le « développement » de ce type d'industrie. « De toute façon ils [les propriétaires de savonneries] ont de l'argent, et ils sont juste en train de garder quelque chose que leur arrière-arrière-grand-père avait », m'avait-elle confié. Abû Amjad, quant à lui, était plus prompt à dénoncer la négligence de l'Autorité palestinienne.

Amîn, s'il appréciait de me voir venir à la savonnerie, semblait peu disposé à m'en expliquer le fonctionnement. Je n'ai effectué qu'un entretien enregistré avec lui, lors ma première visite exploratoire à Naplouse. Il se défaussa systématiquement lorsque je tentai, à mon retour en 2005, de prendre rendez-vous avec lui pour un deuxième, arguant qu'il était « très occupé par le *hadaf* ». Amîn, en réalité, était un allié protecteur plus qu'un véritable enquêteur¹⁰⁷. Diana et Abû Amjad, en revanche, sans doute parce qu'ils pensaient que mon

¹⁰⁵ Voir *infra*, deuxième partie.

¹⁰⁶ Extrait du journal de terrain, 13 avril 2005.

¹⁰⁷ Voir *supra*, Introduction générale, p. 39, la distinction faite par Florence Weber. Lorsqu'il mourut en juillet 2007, je réalisai combien je m'étais attachée à lui.

point de vue d'étrangère pourrait leur être utile, et que je pouvais contribuer à la publicité du savon de Naplouse, semblèrent se faire un plaisir de m'expliquer la gestion des problèmes quotidiens, administratifs et techniques de la société.

2. Le fonctionnement de la savonnerie : ingrédients et débouchés

Ainsi, c'est essentiellement le point de vue du *staff* qui me sert de point de départ pour décrire le fonctionnement de la savonnerie Tûqân, à travers deux entretiens effectués en 2005 avec Diana et Abû Amjad. Au début de mon enquête, ils entretenaient de bonnes relations, qui se dégradèrent par la suite¹⁰⁸. Leur avis sur la société et sur la nature de ses difficultés dans ces premiers entretiens était néanmoins concordant.

Trois remarques de méthode s'imposent ici : même si ces deux entretiens constituent mon fil conducteur, je me sers également d'autres entretiens et observations, notamment avec les responsables de la savonnerie Masrî. A la fin de l'enquête, de plus, Farûq Tûqân me livra un point de vue global et « d'en haut », si l'on peut dire, sur ce fonctionnement. Par ailleurs, si je suis à peu près dans cette exposition la chronologie de mon enquête, je m'autorise néanmoins des prolepses et retours en arrière, à chaque fois que cela me semble nécessaire à la compréhension. Ainsi, afin de comprendre les transformations qu'ont connues les ingrédients et les marchés de la savonnerie Tûqân à Naplouse, ainsi que ses difficultés actuelles, il est nécessaire de procéder à de brefs aperçus rétrospectifs sur les ingrédients anciennement utilisés pour la fabrication du savon, ainsi que ses marchés régionaux jusqu'à nos jours.

Mes entretiens ont tous (à une ou deux exceptions près) été effectués en arabe. Diana, Abû Amjad et Farûq Tûqân se sont pourtant souvent adressés à moi dans un mélange d'arabe et d'anglais, plus précisément dans un arabe parsemé de mots et d'expression en anglais qui se mêlaient à la syntaxe arabe. Cette pratique est relativement courante dans certains milieux du Moyen-Orient, et constitue un marqueur variable. L'usage de l'anglais servait à Diana et à Abû Amjad à marquer leur niveau d'éducation et une étiquette sociale, à faire « chic » et « moderne ». Cela pouvait aussi, pour Diana, passer par l'usage de syrianismes ou de libanismes en arabe même (*mû* à la place de *mish*, par exemple). C'était aussi une manière de montrer qu'ils n'étaient pas cantonnés au petit univers restreint de Naplouse. Pour Farûq Tûqân, l'usage de l'anglais constituait également un marqueur de son statut d'homme

¹⁰⁸ Voir *infra*, Quatrième partie.

d'affaires international. Il y ajoutait certains mots en français, ce qui, à la « modernité » attribuée pour l'anglais, y ajoutait une « classe » qu'on se représentait comme bien française. De manière à rendre le caractère hybride et l'originalité de ces manières de parler, j'ai pris le parti de traduire en français ce que l'on me disait en arabe, et de conserver les expressions en anglais en italique. J'ai transcrit les expressions françaises entre guillemets, accompagnées d'une note « en français ».

1°) Les ingrédients du savon

« Et puis nous il n'y a pas beaucoup de problèmes, parce que les matériaux dont nous avons besoin sont peu nombreux. L'huile, et la soude caustique, c'est les *basics*. Le papier, et les cartons, et toutes ces choses-là, (...) ce n'est pas beaucoup. *Basically*, « l'huile d'olive¹⁰⁹ », et puis (...) la soude, et l'emballage... c'est tout. Et puis notre clientèle est très limitée. On a un distributeur, qui couvre la région d'Amman, un à Irbid qui couvre *the North of Jordan*, et 3-4 *to cover the West Bank*. Donc on n'a ni beaucoup d'ingrédients, ni beaucoup de clients. Et l'huile, c'est connu, on l'achète de la même source, que le prix augmente ou descende... ils le cuisent et en font du savon... *that's it !* »

C'est ainsi que Farûq Tûqân, lors de notre entretien en juillet 2007, me présenta le fonctionnement de la savonnerie. Peu d'ingrédients : de l'huile, de la soude caustique, du sel, du matériel d'emballage pour les savons. Peu de débouchés : le marché local, ainsi que le Nord de la Jordanie.

A. De l'huile palestinienne à l'huile italienne...

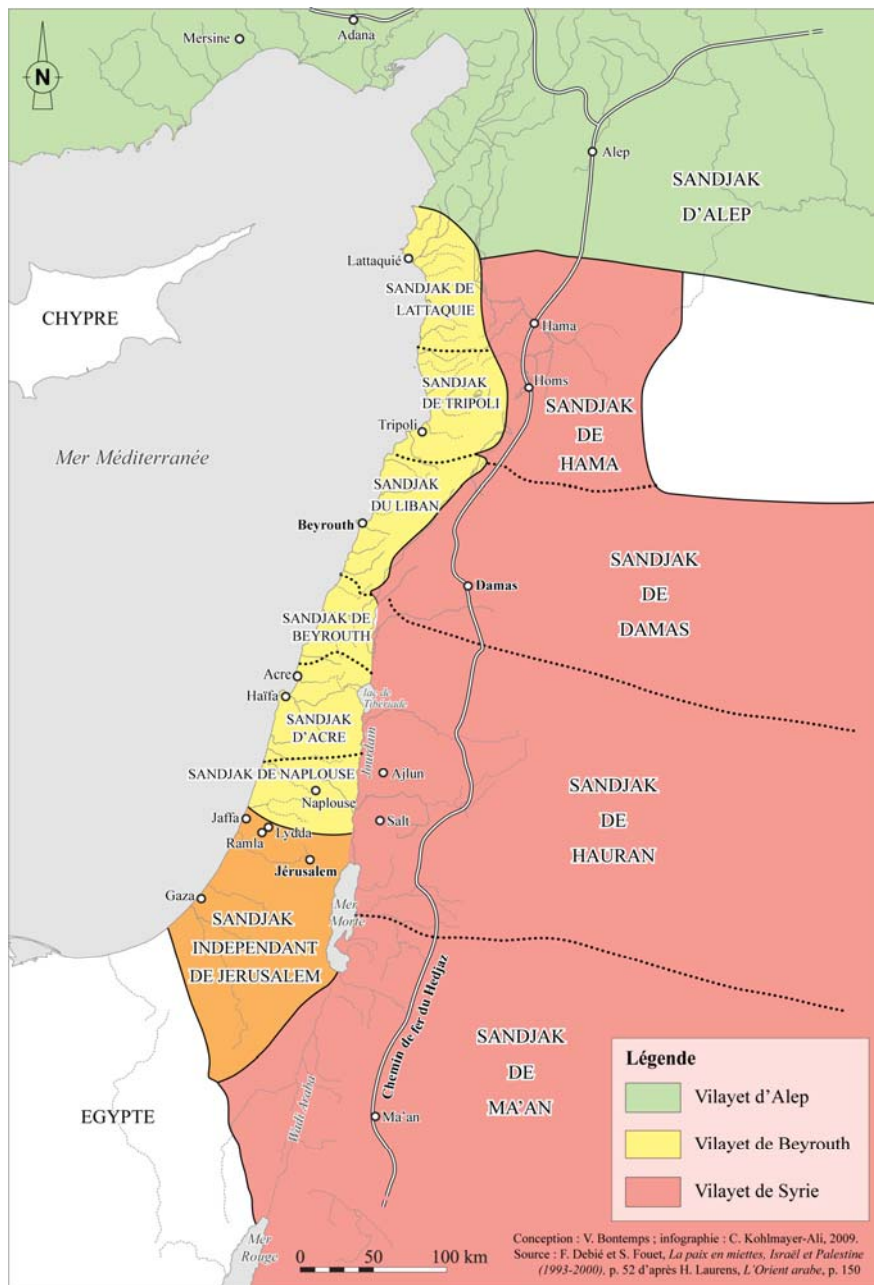
Les centres de fabrication du savon au Proche-Orient, sur la côte ou dans l'arrière-pays, sont tous d'anciens centres de presse des olives. Le développement spectaculaire qu'a connu l'industrie du savon à Naplouse s'explique en premier lieu par la richesse du Jabal Nablus en huile d'olive. La fabrication de savon, tradition très ancienne dans tout le Bilâd al-Shâm, repose sur la culture de l'olivier : elle est d'abord une production domestique et villageoise, à partir de l'huile restant de la production annuelle. Peu à peu se sont développés des centres citadins de production, des « villes du savon ». Les plus célèbres sont Alep en Syrie, Tripoli au Liban, et Naplouse en Palestine. D'autres villes et villages de la région produisaient également du savon : Dalman mentionne Sarmine, Idlib, Antioche¹¹⁰ ; Grandin ajoute Damas, Homs, Hama, et Saïda¹¹¹. Doumani cite Bowring¹¹² pour montrer que d'autres

¹⁰⁹ En français.

¹¹⁰ Dalman, G, 1939, *Arbeit und Sitte in Palästina*, Gütersloh, C. Bertelsman.

¹¹¹ Grandin, T., 1986, *art. cit.*

viles de la Palestine et du Liban actuel produisaient également des quantités plus ou moins importantes de savon au XIX^e siècle : Deir al-Qamar, Jérusalem, Gaza, Lydda, Jaffa, Ramla. Selon Doumani, même si Bowring ne distingue pas les volumes de production parmi les différentes villes de Palestine, « (...) il ne fait aucun doute que Naplouse était de loin le plus grand centre de production de savon¹¹³ ».

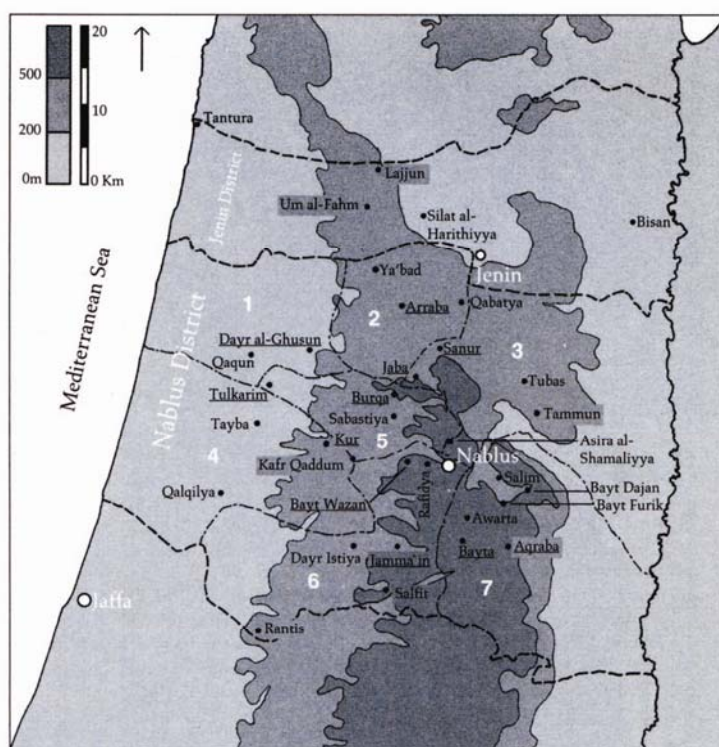


Carte 5. Le Bilâd al-Shâm à l'époque ottomane

¹¹² Bowring, J., 1840, *Reports on the Commercial Statistics of Syria*, London.

¹¹³ Doumani, B., 1995, *op. cit.*, p. 257.

Jabal Nablus vers 1850



Subdistricts:

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| 1. Sha`rawiyya al-Gharbiyya | 5. Wadi al-Sha`ir |
| 2. Sha`rawiyya al-Sharqiyya | 6. Jamma'in |
| 3. Mashariq al-Jarrar | 7. Mashariq Nablus |
| 4. Bani Sa'b | (Kursi villages are underlined) |

Source: B. Doumani, *Rediscovering Palestine. Merchants and peasants in Jabal Nablus, 1700-1900*

Carte 6. Jabal Nablus vers 1850

Des sources d'eau, des arbres fruitiers, une abondance d'oliviers : nombreux sont les voyageurs, arabes comme étrangers, qui ont été frappés par les caractéristiques naturelles de Naplouse. « La petite Damas », ainsi qu'on l'a appelée, était admirée pour sa végétation, ses sources fraîches, et décrite comme un « palais dans un jardin (*qasr fî bustân*)¹¹⁴ ». L'abondance de ses oliviers en fit un centre important de production d'huile d'olive, depuis au moins le XIV^e siècle. Il est d'usage de citer à l'appui Ibn Batûta :

La ville de Naplouse (...) est une grande ville, aux nombreux arbres, et aux rivières abondantes, la ville du Bilâd al-Shâm où il y a le plus d'oliviers, et l'huile qu'on en tire est amenée jusqu'en Egypte et Damas¹¹⁵.

¹¹⁴ Cheikh Shams al-Dîn al-Ansârî al-Dimashqî, cité par Doumani, B., 1999, *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁵ Cité notamment par Sharîf, H., 1999, *op. cit.*, p. 3.

C'est à partir de cette huile d'olive qu'était fabriqué le savon de Naplouse. Tout au long de la période ottomane, l'industrie s'est développée pour se transformer en industrie citadine et florissante, avec l'acquisition par les grandes familles de la ville (vieilles familles citadines tout d'abord, puis familles de grands négociants) de bon nombre de savonneries situées en centre ville.

La première moitié du XX^e siècle se caractérisa par des transformations dans les ingrédients du savon de Naplouse. Les producteurs utilisaient avant le XX^e siècle l'huile des villages environnants, ainsi que celle de la région d'Ajlûn sur la rive Est du Jourdain¹¹⁶. Selon Antonin Jaussen, en visite à Naplouse en 1927, « (...) l'huile est apportée des villages voisins, du côté de Saint-Jean-d'Acre, et même des environs de Saïda¹¹⁷ ». Il précise cependant que, dès les années 1920, les responsables de savonneries furent contraints d'importer occasionnellement de l'huile d'olive de ce qu'il appelle les « îles » (entre guillemets) de la Méditerranée, à cause des destructions de milliers d'oliviers auxquelles s'étaient livrés les soldats turcs pendant la première guerre mondiale, pour avoir du bois de chauffage.

Après la « catastrophe » (*nakba*¹¹⁸) de 1948, les importations augmentèrent, à cause des destructions d'oliviers et de la cherté de l'huile. Les provenances sont diverses : Syrie et Liban, suivant des liens d'intermariage entre des grandes familles de Naplouse et des commerçants d'huile dans le Bilâd al-Shâm. Mâzen al-Shaka'a, cousin du directeur actuel de la savonnerie Shaka'a, me raconta comment ses parents s'étaient mariés, « par l'huile (*min az-zayt*) » :

« Nous, [et] pas seulement nous... nous achetions de l'huile de Syrie. (...) Il y a beaucoup d'huile là-bas. Mon grand-père, *my grandfather*, et mon grand-père (...) le père de ma mère et le père de mon père... les deux, le père de ma mère (était) en Syrie. Ma mère est syrienne. (...) de Tartûs. (...) Il travaillait à Beyrouth... (...). [Il était] commerçant d'huile. (...) Il s'appelait Mohammad Bashîr Heikal. (...), il exportait de l'huile (...) de Syrie (...) ils faisaient de l'huile et ils en envoyaient en Egypte et en Palestine... et nous nous en faisons venir... Parce que l'huile ici ne suffisait pas. C'est comme ça qu'ils se sont connus, mon père et ma mère... par l'huile (*min az-zayt* !) (...) Les deux étaient amis, mes deux grands-pères... du côté de mon père et de ma mère... ils étaient (...) tous deux commerçants. L'un vend de l'huile, l'autre en achète pour le savon ; donc il achète de l'huile de Syrie et du Liban. (...) L'un a une fille, il l'a fiancée au fils de l'autre. Et me voilà ! (*Il rit*)¹¹⁹. »

¹¹⁶ Doumani, B., 1995, *op. cit.*, p. 225-226

¹¹⁷ Jaussen, A., 1927, *op. cit.*, p. 289.

¹¹⁸ Nom donné par les Palestiniens à la partition de la Palestine mandataire et à la création de l'Etat d'Israël, ainsi qu'à la fuite de plusieurs millions de Palestiniens de leur terre d'origine, devenant ainsi des réfugiés, pendant la guerre de 1948-49.

¹¹⁹ Entretien avec Mâzen al-Shaka'a, cousin de l'actuel directeur de la savonnerie Shaka'a, juillet 2007.

Après 1967 et l'occupation israélienne, Israël interdit l'importation d'huile en provenance du Liban, de Syrie, de Libye¹²⁰ ; les savonniers s'approvisionnent à Chypre, en Grèce¹²¹, en Espagne, puis en Italie.

A l'époque du père d'Amîn, Dawwûd¹²², la société Tûqân exportait de l'huile d'olive en Italie¹²³. C'est aujourd'hui elle qui importe d'Italie une huile d'olive raffinée, tout comme les deux autres grandes savonneries de Naplouse, pour des raisons financières. L'huile d'olive locale est en effet beaucoup trop onéreuse pour être utilisée, en grandes quantités, pour la fabrication de savon. Malgré les coûts occasionnés par les taxes d'importation, ainsi que le transport en bateau depuis l'Italie, puis en camion depuis le port de Haïfa, l'utilisation d'huile importée reviendrait environ une fois et demie à deux fois moins cher que celle de l'huile locale¹²⁴. Le prix de l'huile importée était en 2004 d'environ 1 200 dollars par tonne, tandis qu'on achetait l'huile d'olive locale à environ 2 000 dollars par tonne. Cette dernière est utilisée exclusivement pour la table.

Les trois savonneries s'approvisionnaient au même fournisseur, « Giovanni », connaissance de longue date de la famille Tûqân, ainsi que me l'expliqua Amîn :

« On connaît dans les usines en Italie des amis du père de Farûq depuis longtemps. Donc on a recommencé à travailler avec eux une autre fois, au point que quand ses enfants sont venus ici, ont apporté avec eux des affaires à mon oncle, le père de Farûq. Il leur vendait de l'huile en Italie. Maintenant on n'en a pas assez ici, ce sont eux qui nous en apportent. (...) L'huile d'Italie est moins chère, car l'huile qu'on apporte d'Italie ce n'est pas de l'huile pour manger. C'est de l'huile de deuxième classe (...). Et nous et les Masrî et les Shaka'a, on achète du même endroit en Italie. (...) Donc peut-être qu'en Italie il [Giovanni] ne travaille que pour nous (*Rire*)¹²⁵... »

'Imâd al-Masrî, directeur de la savonnerie Masrî, expliquait de la même manière l'utilisation de l'huile italienne : « Là-bas il y a Giovanni (...) On allait chez lui, nous sommes devenus amis¹²⁶ ». L'utilisation d'huile importée, si elle permit aux savonniers de préserver leur industrie en diminuant les coûts de production, a tout de même eu pour conséquence de couper l'industrie du savon de Naplouse de ses racines locales¹²⁷.

¹²⁰ Entretien avec Abû Ahmad, comptable de la savonnerie Shaka'a, juin 2005.

¹²¹ Essentiellement pour la fabrication de savon vert (entretien avec Mahdî Ya'îsh, propriétaire de la savonnerie Ya'îsh, dans le quartier Qariûn, 2007).

¹²² Dub'î, Z. (s.d.), *Madkhal ila a'lâm Nablîs fi-l-qarn al-'ashrîn* [Introduction aux personnalités de Naplouse au XX^e siècle] Naplouse.

¹²³ Les propriétaires de savonneries étaient souvent également des commerçants d'huile d'olive.

¹²⁴ Selon des ordres de grandeur recueillis à la savonnerie Masrî.

¹²⁵ Entretien avec Amîn Tûqân, 2004

¹²⁶ Entretien avec 'Imâd al-Masrî, 2005

¹²⁷ J'y reviens plus loin.

La qualité de l'huile reste un indice essentiel de la qualité du savon ; même si Abû Amjad me fit l'éloge de l'huile d'olive industrielle, qui produirait selon lui un savon « plus blanc » et de meilleure qualité¹²⁸, l'huile d'olive locale (palestinienne, appelée tantôt *zayt mahallî*, tantôt *zayt baladî*, « l'huile du pays ») continue à être, pour la plupart, le référent « témoin ». Selon Sharîf, Khalîl 'Abd al-Hâdî, dernier directeur de la savonnerie al-Baqara (la vache) aurait « juré qu'il n'était pas disposé à importer de l'huile italienne et espagnole, parce que le savon de Naplouse doit être fait avec de l'huile de Palestine¹²⁹ », ajoutant une dimension nationale à la qualité du savon. Abû Ahmad, comptable de la savonnerie Shaka'a, m'assura que « le père d'Abû Zâfer [le directeur de la savonnerie Shaka'a]... si l'huile n'était pas propre-propre (*ndîf ndîf ndîf*), il ne travaillait pas », et que la savonnerie Shaka'a était « la dernière savonnerie » à avoir utilisé de l'huile italienne¹³⁰.

B. (...) et du qelî à la soude

Le deuxième élément essentiel à la fabrication du savon après l'huile d'olive se trouvait sur la rive Est du Jourdain, à proximité de la ville de Naplouse. Il s'agit d'une plante semi-désertique¹³¹, qui une fois brûlée et réduite en cendres donne un produit alcalin, appelé *qelî* (ce qui donna en français le mot « alcali »). Doumani appelle cette plante *barilla*¹³². Il tire probablement ce nom du terme arabe *barriyya* qui signifie « sauvage ». C'est aussi le nom de la région dans laquelle cette plante poussait, une « (...) zone de pâturage et parfois de culture sèche, quasiment déserte¹³³ », que l'on trouve dans les régions de Balqa' et Ma'ân, dans l'actuelle Jordanie, et dans le Nord de la Syrie¹³⁴. Ce produit était apporté par les Bédouins, et la situation géographique de Naplouse, carrefour commercial de la région, complétait cette favorable dynamique. En Syrie, cette plante était appelée *usnân* et collectée dans la steppe de la région de Palmyre¹³⁵.

Le commerce du *qelî* s'interrompt après la première guerre mondiale et l'imposition de douanes entre Naplouse et la steppe orientale ; il fut remplacé par de la soude caustique, en

¹²⁸ Entretien avec Abû Amjad, 2005.

¹²⁹ Sharîf, H., 1999, *op. cit.*, p. 40.

¹³⁰ Entretien avec Abû Ahmad, juin 2005.

¹³¹ Doumani, B., 1995, *op. cit.*, p. 184.

¹³² *Ibid.*, p. 184 et suivantes.

¹³³ Ababsa, M., 2004, *Idéologies et territoires dans un front pionnier : Raqqa et le projet de l'Euphrate en Jazira syrienne*, thèse de doctorat en géographie, Université de Tours, p. 52.

¹³⁴ Burckhardt, J., 1822, *Travels in Syria and the Holy Land*, London, J. Murray.

¹³⁵ Grandin, T., 1986, *op. cit.*

provenance d'Alexandrie et d'Europe¹³⁶. Les fabricants de savon tirent profit de cette transformation. La soude est meilleur marché, d'utilisation plus simple, et permet l'accélération de la production : une *tabkha* de savon est cuite en trois jours au lieu de huit, et le savon sèche plus vite¹³⁷. La soude caustique provient aujourd'hui d'Allemagne, du Portugal, et depuis une date plus récente, de pays du Golfe. Les savonneries doivent obtenir un permis israélien pour s'en procurer, dans la mesure où il s'agit d'un composé qui peut entrer dans la fabrication d'explosifs¹³⁸.

C. Les difficultés de transport (1) : le chemin de l'huile

L'huile est importée d'Italie par bateau, au port de Haïfa.

« [L'huile arrive] d'Italie à Haïfa, (...) dans des containers, et chaque cargaison contient 5 containers. Environ 75 tonnes. (...) C'est ce qu'on fait venir 5 fois par an. Ça c'est pour nous (...) Environ 400 tonnes pour nous, ou 375. Et Masrî et Shaka'a en apportent comme ça. (...) Peut-être plus, peut-être moins, je ne sais pas... (...) On apporte le container dans un camion (...) par 'Awartâ [un village situé à 5 kilomètres au Sud-Est de Naplouse¹³⁹]. Ils [les Israéliens] ouvrent le checkpoint et les font entrer. C'est considéré comme des produits alimentaires, (...) c'est permis de les faire passer. (...) C'est-à-dire qu'ils ont permis les produits alimentaires, le sucre, le riz, le gaz, l'essence, les tomates¹⁴⁰... »

Les importations par les Palestiniens de produits nécessaires à leur consommation sont réglementées par le protocole de Paris, signé en avril 1994. Ce protocole formalise une union douanière (qui existe *de facto* depuis l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par Israël en 1967), et définit les dispositions régissant les relations économiques entre les deux parties. Selon ces accords, l'Autorité palestinienne est compétente pour taxer les produits à l'importation (selon certaines conditions tarifaires¹⁴¹). Cette compétence se heurte cependant à des « obstacles techniques », selon les termes de Debié et Fouet dans leur ouvrage qui fait désormais référence sur les accords d'Oslo : les importations et les exportations palestiniennes effectuées par les points d'entrée et de sortie israéliens tombent en effet sous le régime économique et commercial israélien¹⁴². Les auteurs précisent par ailleurs que le régime des licences d'importation pour les produits industriels rend difficiles pour les

¹³⁶ Jaussen A., 1927, *op. cit.*, Bahjat, M., Tammîmî, R., 1916, *op. cit.*

¹³⁷ Bahjat, M., Tammîmî, R., 1916, *op. cit.*

¹³⁸ Entretien avec Abû Amjad, 2005

¹³⁹ C'est là que se trouve le checkpoint par lequel passent les marchandises.

¹⁴⁰ Entretien avec Amîn Tûqân, 2004.

¹⁴¹ Voir Debié, F., Fouet, S., 2001, *La paix en miettes. Israël et Palestine (1993-2000)*, Paris, PUF, chapitre III.2, « Un espace économique palestinien contrôlé et étatisé : le protocole de Paris sur les relations économiques ».

¹⁴² *Ibid.*, chapitre X : « L'espace économique fermé ».

Palestiniens les importations directes, l'octroi de ces licences aux producteurs et distributeurs palestiniens étant souvent refusé, ou retardé, par les autorités israéliennes. Plutôt que d'attendre une licence, ces producteurs ou distributeurs préfèrent donc souvent passer par les services d'un agent israélien. Cela a pourtant pour conséquence d'augmenter le prix à la consommation du produit¹⁴³.

L'huile italienne transite donc par un agent (*wakîl*) israélien, « Miki », et la société doit payer la taxe d'importation aux Israéliens¹⁴⁴. Nâdî, le comptable de la savonnerie Masrî, critiquait l'absence d'indépendance de l'Autorité palestinienne.

« J'ai de l'huile au port. Hier le bateau est arrivé à Haïfa, c'est un Juif (*yahûd*)¹⁴⁵ qui s'en occupe. Et le test de sécurité c'est les Israéliens qui s'en occupent, les taxes c'est les Juifs, et la voiture qui nous l'a apporté est une voiture israélienne ; je n'ai aucune indépendance¹⁴⁶ ».

L'huile est ensuite acheminée par camion jusqu'à Naplouse. Le transport se trouve compliqué (et ses coûts augmentés) par la pratique du bouclage des Territoires palestiniens, qui se pérennisa à la suite des accords d'Oslo. On appelle communément en français « bouclage » (en anglais *closure*, en hébreu *seguer*, le mot hébreu étant souvent repris par les Palestiniens qui parlent sinon de *taskîr*, « fermeture ») la politique de fermeture et d'entraves à la circulation pratiquée par le gouvernement israélien dans les bantoustans palestiniens issus des accords d'Oslo. Debié et Fouet parlent des « diverses formes de bouclage », qu'ils systématisent selon quatre grandes orientations : bouclage total (*general closure*), bouclage complet (*comprehensive closure*), bouclage interne total (*internal closure*), bouclage interne partiel¹⁴⁷. Les procédures de bouclage vont de l'installation de barrages permanents à la multiplication de barrages temporaires (dits « volants »), ou encore au barrage des routes par des blocs de pierre, à des trous creusés dans la chaussée pour empêcher les véhicules de passer¹⁴⁸...

¹⁴³ *Ibid.*, p. 290.

¹⁴⁴ Les droits de douane et les taxes additionnelles correspondant à tous les produits importés par les zones autonomes palestiniennes qui transitent via Israël sont ensuite théoriquement reversés à l'Autorité palestinienne. En réalité, la pratique est souvent détournée (*ibid.* p. 290). Le gouvernement israélien dispose, de plus, par là d'un moyen de pression d'importance sur l'Autorité palestinienne puisque le volume représenté par ces taxes constitue plus de 60% du budget de l'Autorité palestinienne. Il ne s'est d'ailleurs pas privé d'en faire usage, notamment en 2006 lors de la victoire du Hamas aux élections législatives.

¹⁴⁵ Le mot *yahûd* (juif) est communément employé dans les Territoires occupés pour désigner les Israéliens. Cette dénomination permet également de distinguer les Israéliens juifs des Israéliens palestiniens (aussi appelés Arabes ou Palestiniens de 48).

¹⁴⁶ Entretien avec Nâdî, mai 2005.

¹⁴⁷ Debié F., Fouet S., 2001, *op. cit.*, p. 294 et suivantes.

¹⁴⁸ Voir www.ochaopt.org, consulté le 3 octobre 2009.

Selon Debié et Fouet, le protocole de Paris ne reconnaît pas la pratique du bouclage, mais laisse la porte ouverte à des mesures dérogatoires pour répondre aux besoins de sécurité : d'une pratique d'exception, le bouclage devint dans ses diverses formes, entre 1993 et 2000, un véritable fonctionnement territorial.

L'enfermement potentiel de l'économie palestinienne, lié aux difficultés du protocole de Paris et à son application souvent partielle, s'est transformé pendant les crises du processus d'Oslo en véritable blocus économique des territoires palestiniens¹⁴⁹.

Le système de bouclage permanent (*general closure*) a été appliqué à la Cisjordanie et à Gaza depuis 1993. Il est fondé sur l'instauration d'un système de permis d'entrée pour les personnes et de plaques d'immatriculation de couleur différente pour les véhicules¹⁵⁰. Ainsi, le camion qui apporte le container d'huile doit posséder une plaque d'immatriculation israélienne de couleur jaune. Il ne peut pas entrer dans Naplouse, et doit s'arrêter au checkpoint aux marchandises de 'Awartâ. Là, un autre camion doit venir l'attendre et récupérer le container selon le procédé de *back-to-back*, procédé qui consiste à faire passer les marchandises d'un camion à un autre, quand le premier ne peut pas franchir une frontière. C'est le cas pour le camion israélien, qui ne peut entrer dans les zones dites « A ».

« A l'époque d'Israël [c'est-à-dire l'époque de l'occupation israélienne, avant les accords d'Oslo et l'arrivée de l'Autorité palestinienne]¹⁵¹, la voiture allait directement au port, chargeait et revenait, maintenant c'est interdit. C'était moins cher et plus simple¹⁵² ».

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 294.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Concernant la situation des routes et des transports, nombreux sont les acteurs qui affirment regretter cette époque, tenant un discours du genre : « Au moins, on pouvait aller à Tel Aviv ? »

¹⁵² Entretien avec Nâdî, 2005.



Source : Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA)
www.passia.org/palestine_facts/MAPS/Oslo-2.html

Carte 7. Le régime d'Oslo II (1995)

Ces problèmes se sont encore aggravés en 2000, avec le début de la deuxième Intifada, car les régions « sensibles » comme le port ou les fournisseurs d'essence, sont devenues inaccessibles aux Palestiniens même porteurs d'un permis. Pour la société Hajj Tâher al-Masrî, ce problème se pose aussi pour ses stations-service.

« Avant la voiture allait chercher de l'essence, prenait la marchandise et revenait. Aujourd'hui, une voiture de Cisjordanie ne peut pas retourner à [l'endroit où on prend l'essence] (...) donc ils ont fait un entrepôt près de Ramallah, la voiture israélienne vient déposer dans l'entrepôt et une voiture palestinienne amène [la charge] (...) dans les stations palestiniennes¹⁵³. »

L'huile est ensuite déchargée, baril par baril, devant chaque savonnerie. A la savonnerie Tûqân, elle est versée par les ouvriers dans les puits se trouvant sous le rez-de-chaussée. Les jours où « l'huile arrivait », Amîn se retranchait dans le bureau qu'il désertait d'habitude, et y recevait son assemblée. A la savonnerie Masrî en revanche, les ouvriers ne prenaient pas la peine de faire ce transvasement, et versaient l'huile directement des barils dans la cuve. « C'est plus pratique pour compter », disaient-ils.

2°) Les débouchés du savon

A. Un marché très restreint

Qui ignore le nom du savon de Naplouse au Proche-Orient ? Il a connu des siècles où il était exporté dans différentes régions arabes, où le nom de *nâbulî* est devenu très célèbre¹⁵⁴...

Ces propos d'Alî Nusûh Tâher, qui ouvrent le chapitre intitulé « L'huile d'olive dans l'industrie » (*zayt zaytûn fî-l-sinâ'a*) de son ouvrage de 1947 *L'olivier (Shajarat al-zaytûn)*, contrastent fortement avec ceux tenus en 2007 par Farûq Tûqân, qui font état d'un marché et d'une clientèle très limités. Les marchés du savon de Naplouse se sont reconfigurés et amenuisés tout au long du XX^e siècle, en raison d'une chaîne de circonstances qui tient essentiellement aux événements politiques régionaux. Doumani mentionne également

¹⁵³ *Idem*

¹⁵⁴ Tâher, A. N., 1947, *Shajarat al-zaytûn. Tarîkhuhâ, amrâduhâ, sinâ'atuhâ (L'olivier. Son histoire, ses maladies, son industrie)*, Jaffa, p. 570.

que « la qualité du savon de Naplouse lui assurait une demande forte et régulière sur les marchés régionaux, en particulier en Egypte¹⁵⁵ ».

C'est à l'époque de l'occupation des Croisés (où cette industrie fut un temps monopole du roi¹⁵⁶) que la qualité de son savon valut à Naplouse, selon Sharîf, une renommée grandissante, qui surpassa celle des autres villes de Palestine ; Naplouse devint un centre important de fabrication régionale. Les Croisés se seraient tellement intéressés à la fabrication du savon qu'ils en auraient rapporté le procédé en Europe, jusqu'à Marseille, où s'est développée une industrie du savon à l'huile d'olive qui ressemble au savon produit dans le Bilâd al-Shâm¹⁵⁷. Les principaux marchés régionaux du savon de Naplouse, ainsi, étaient l'Egypte et la Syrie. Sa qualité y était tellement prisée que des usines en Syrie et en Egypte se mirent à y produire un savon similaire qu'ils appelèrent « de Naplouse » (*nâbulsî*)¹⁵⁸.

Après 1948 et la *nakba*, le marché de la Palestine historique se ferma, ainsi que le marché égyptien. Cela affecta particulièrement la famille Nâbulsî, qui entretenait des liens privilégiés avec l'Egypte : dans la première moitié du XX^e siècle, elle consacrait la totalité de sa production à l'exportation sur le marché égyptien¹⁵⁹. C'est la rive Est du Jourdain qui devint le principal débouché pour le savon de Naplouse, après l'annexion de la Cisjordanie qui devint une partie de la Jordanie en 1950. La famille 'Abd al-Hâdî aurait également exporté une partie de sa production en Irak jusqu'en 1967¹⁶⁰.

¹⁵⁵ Doumani, B., 1995, *op. cit.* p. 185.

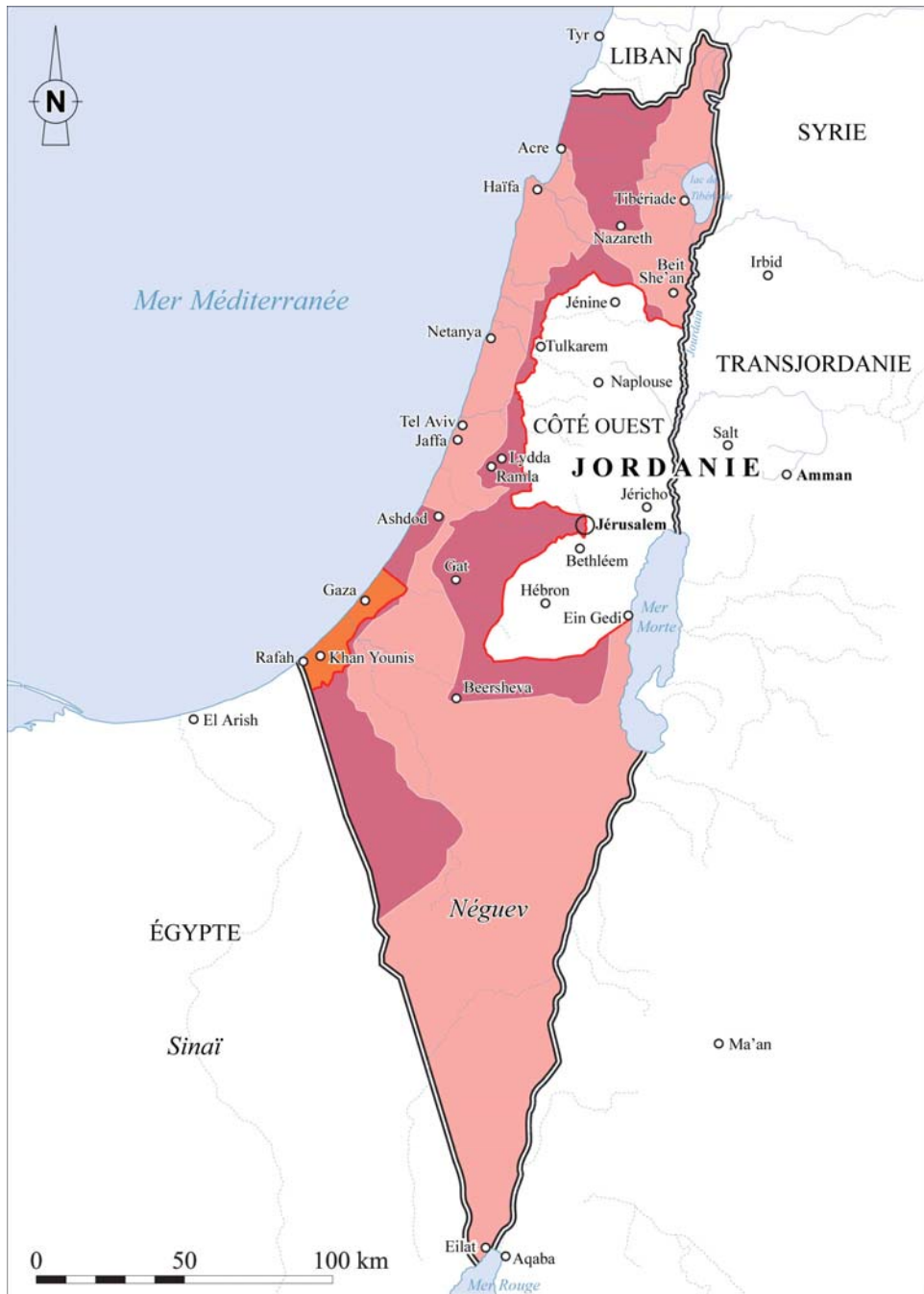
¹⁵⁶ Sharîf H., 1999, *op. cit.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Doumani B., 1995, *op. cit.*, Sharîf H., 1999, *op. cit.*, Tâher A., 1947, *op. cit.* D'après ce dernier, ce phénomène aurait causé beaucoup de tort au savon de Naplouse.

¹⁵⁹ Archives de la municipalité.

¹⁶⁰ Entretien avec Sa'd 'Abd al-Hâdî, petit-fils de Hilmî 'Abd al-Hâdî, 2007.



Légende

- Etat d'Israël : proposition des Nations Unies en novembre 1947, rejetée par les Arabes
- Territoires non-inclus dans les projets des Nations Unies mais conquis par les Juifs, 1948-1949
- Frontières internationales
- Frontières de la Cisjordanie et de Gaza
- Gaza : territoire sous administration égyptienne

Conception : V. Bontemps ; infographie : C. Kohlmayer-Ali, 2009. D'après F. Debié, S. Fouet, 2001, *La paix en miettes. Israël et Palestine (1993-2000)*, p. 247; A. Signoles, 2004, *Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et Etat en formation (1993-2004)*, p. 674.

Carte 8. La Cisjordanie à l'époque jordanienne (1949-1967)

Aujourd'hui, la production de la savonnerie Tûqân est vendue à plus de 70 % sur le marché jordanien. Les savonneries exportent la grande majorité de leur production en Jordanie, tirant profit des liens anciens des familles propriétaires avec la rive Est du Jourdain, et de l'importance de la population palestinienne en Jordanie. De là, une petite partie est envoyée au Koweït et dans le Golfe. La savonnerie Tûqân travaille avec trois distributeurs en Jordanie, pour deux d'entre eux depuis plus de dix ans, ainsi que l'atteste le rapport de ventes de la société que me fournit Abû Amjad¹⁶¹ (voir tableau 1). D'après lui, cela faisait même « environ trente ans » que la société travaillait avec des deux distributeurs ; l'un d'eux, 'Arafât, appartient à une grande famille de commerçants de Naplouse. Cela participe d'un « ancien système » que pointait Abû Amjad (on y reviendra), sans le dénoncer ouvertement. L'appel à un troisième distributeur, al-Radâ'ida, date seulement de 2004. Diana m'avait déjà expliqué qu'il avait fallu du temps pour convaincre Amîn de signer l'accord.

Distributeurs	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Halbûna	288	288	336	288	288	288	289	218.5	196	150	127	34.5
Moyenne par mois	24	24	28	24	24	24	24	18.21	16.3	12.5	10.5	8.75
Moyenne par camion	2.09	2.09	2.43	2.09	2.09	2.09	2.1	1.583	1.42	1.08	0.92	0.75
Haydar 'Arafât	144	112	112	96	80	64	103	92	127	115	80.5	11.5
Moyenne par mois	12	9.33	9.33	8	6.67	5.33	8.6	7.667	10.5	9.58	6.71	2.87
Moyenne par camion	1.04	0.81	0.81	0.7	0.58	0.46	0.8	0.667	0.92	0.83	0.58	0.25
Al-Radâ'ida										46	104	23
Moyenne par mois										11.5	8.63	5.75
Moyenne par camion										1	0.75	0.5
Total	432	400	448	384	368	352	392	310.5	323	311	311.5	69
Total par mois	36	33.33	37.33	32	30.67	29.33	32.6	25.877	26.8	33.58	25.88	17.37
Par camion	4.03	2.9	3.24	2.79	2.67	2.55	2.9	2.25	2.34	2.91	2.25	1.5

Tableau 1. Tableau comparatif des exportations de la savonnerie Tûqân (en tonnes)

¹⁶¹ Abû Amjad ne m'a donné ce rapport de ventes qu'en juillet 2007, et j'ai dû, pour l'obtenir, passer par l'intermédiaire de Diana qui a fait semblant de le demander pour son usage personnel. Amîn absent de la savonnerie, Abû Amjad se montra en effet beaucoup moins enclin à me rendre service (j'y reviens dans la quatrième partie).

Mois	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Janvier	4.15	7.25	7.97	6.93	8.82	8.32	11.7	9.67	5.34	5.54	5.02	5.3
Février	2.18	3.95	7.16	6.99	8.94	9.64	10.1	7.5	6.31	4.05	6.42	8.68
Mars	6.37	6.15	8.15	10.14	5.62	9.36	9.39	8.6	8.6	5.33	4.29	13.7
Avril	6.68	7.78	12.69	9.2	10.92	11.96	9.04	4.33	3.73	4.84	5.67	1.92
Mai	7.19	10.78	4.17	10.7	10.25	11.82	8.65	14.3	6.02	9.07	7.73	
Juin	4.85	5.8	5.74	11.48	12.59	12.35	12.7	9.5	6.67	4.27	7.64	
Juillet	15.4	11.08	11.11	13.78	13.42	18.59	14.2	8.09	9.92	11.12	7.02	
Août	10.1	12.62	14.35	18.76	12.71	16.26	9.93	4.23	7.52	8.82	11.53	
Septembre	8.77	12.86	11.97	17.66	16.56	17.03	14.7	8.37	11.4	12.64	11.57	
Octobre	9.98	10.38	11.16	11.43	14.05	10.5	13.5	8.13	5.83	7.36	5.91	
Novembre	5.81	7.1	9.13	8.22	13.01	11.83	6.59	3.51	7.54	3.21	9.86	
Décembre	7.39	13.71	7.24	10.9	8.01	8.84	7.57	8.37	6.32	9.62	6.88	
Total	88.87	109.5	110.84	136.19	134.9	146.5	128	94.6	85.2	85.87	89.54	29.6
<i>Moyenne par mois</i>	7.41	9.13	9.24	11.35	11.24	12.21	10.67	7.88	7.1	7.16	7.46	2.47

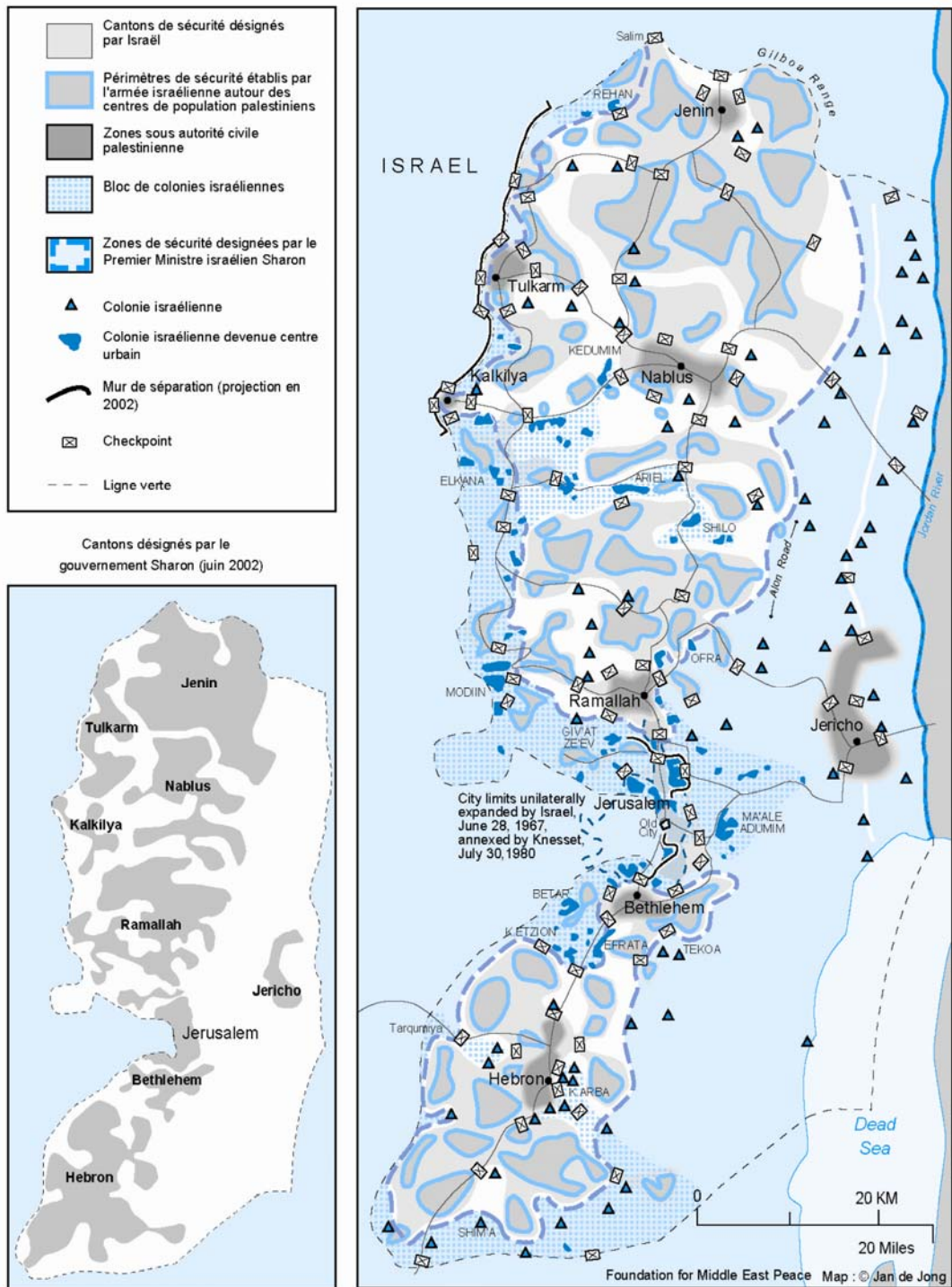
Tableau 2. Tableau comparatif des ventes locales (en tonnes)

B. Les difficultés de transport (2) : la vente hors de Naplouse et les chemins de l'exportation

Les camions qui acheminent le savon entre les villes, ou celui qui s'occupe de l'exportation en Jordanie, empruntaient autrefois des raccourcis. Depuis la pérennisation des checkpoints, la route est beaucoup plus longue ; les camions perdent du temps. Par exemple, un conducteur qui faisait auparavant deux trajets en une journée n'en fait plus qu'un, et réclame plus d'argent. Cela explique, en particulier, que depuis le début de la deuxième Intifada, certains marchés (notamment ceux du Nord de la Cisjordanie : Jénine, Tulkarem, Qalqîlya) se sont presque définitivement fermés, pour des raisons de coût. Abû Amjad hésitait également à essayer de pénétrer certains marchés à cause des coûts de transport. « On a essayé d'aller à Jénine pour voir (...) ils ont dit que c'était compliqué de venir chercher les produits à Naplouse, ça va leur coûter très cher... », me dit-il. On a là l'un des multiples exemples de la manière dont les pratiques de bouclage affectent le fonctionnement territorial de l'économie palestinienne. Comme l'expliquent Debié et Fouet :

« La pratique régulière du bouclage par Israël a découragé les Palestiniens d'organiser un espace économique palestinien plus unitaire. A l'âge du bouclage, il est risqué d'aller travailler trop loin de chez soi, d'avoir trop de fournisseurs ou de clients à Gaza, à Jérusalem ou à Hébron lorsque l'on est de Naplouse. Le bouclage a conforté le conservatisme local des entrepreneurs et a contribué à réduire leur horizon à leurs économies urbaines d'origine¹⁶²... »

¹⁶² Debié F., Fouet S., 2001, *op. cit.* p. 294



Source : Foundation for Middle East Peace
www.fmep.org/maps/west-bank-oslo-control-and-separation-june-2002

Carte 9. La Cisjordanie après 2002 : contrôle et fragmentation du territoire

Les exportations et les ventes locales se font à la demande : les distributeurs en Jordanie réclament par téléphone qu'on leur affrète un camion, et l'usine leur envoie le savon « dans des cartons », à la différence de la vente sur le marché local (Naplouse, Tulkarem, Jénine) qui se fait dans des sacs en jute (*shwâl*) de dix ou vingt kilogrammes. Le distributeur se charge ensuite de vendre la marchandise sur le territoire jordanien. Avant 2002, la compagnie Halbûna prenait environ deux camions par mois, Haydar 'Arafât à peine un. La société Tûqân exportait donc moins de trois camions par mois, ce qui faisait entre trente et trente-cinq tonnes de savon. En 2004, l'introduction du nouveau distributeur al-Radâ'ida augmenta un peu les quantités. Mais en 2005 et surtout en 2006, l'exportation est retombée à moins de vingt-cinq tonnes par mois (voir tableau 1).

La société Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tûqân embauche un chauffeur de camion pour l'exportation, mais s'adresse à des sociétés de distribution en gros pour la vente locale. Depuis la deuxième Intifada et le siège de Naplouse, les clients des autres villes ne peuvent plus venir chercher leurs produits ; ce sont les compagnies de gros qui doivent prendre en charge le transport.

« Avant [la deuxième Intifada] le client venait directement à Naplouse pour acheter, maintenant il ne peut plus entrer à Naplouse. Maintenant c'est nous qui devons aller chez lui, et ça nous coûte plus d'argent... beaucoup plus¹⁶³. »

Le travail dans les savonneries était autrefois saisonnier, suivant la saison de la récolte des olives¹⁶⁴ ; depuis l'utilisation de l'huile d'olive importée d'Italie, il s'étale sur toute l'année. Cependant, même si la savonnerie fonctionnait sur une base régulière, les ouvriers se retrouvaient néanmoins au chômage technique lorsqu'il n'y avait pas de demande, ce qui leur arrivait de plus en plus régulièrement. Comme ils étaient payés à la tâche, les primes de dédommagement d'Amîn étaient particulièrement appréciées dans ces moments difficiles.

Les problèmes qui se posaient lors du passage de la frontière entre la Cisjordanie et Jordanie étaient bien expliqués par Nâdî, le comptable de la société Hajj Tâher al-Masrî, dans la mesure où elle exportait la totalité de sa production en Jordanie. Les produits palestiniens étaient normalement exportés en Jordanie par le pont Damia ou Adam, le pont Allenby (appelé par les Palestiniens « pont du roi Hussein », *jisr al-malik Hussein*) étant réservé au

¹⁶³ Entretien avec Hajj Usâma et Abû Sâmeḥ Zalmût, commerçants en gros à Naplouse, juin 2007.

¹⁶⁴ C'est encore le cas à Alep, où on utilise l'huile d'olive locale (huile extraite d'une deuxième pression des olives, appelée *zayt mutrân* en Syrie, et *zayt jift* en Palestine).

passage des personnes (depuis 1967) et aux importations jordaniennes (depuis 1995). Jusqu'en 2002, les véhicules porteurs des plaques et des permis appropriés étaient autorisés à passer la frontière, si le chauffeur (palestinien) possédait un passeport jordanien¹⁶⁵. Après 2002, le camion palestinien ne peut plus franchir la frontière, et un *back-to-back* doit être organisé¹⁶⁶. C'était déjà le cas au pont Allenby, pour l'importation des produits jordaniens (*back-to-back* sous surveillance israélienne).

Au mois d'avril 2005, le pont Damia ferma pour « travaux » ; à l'époque de mon entretien avec Nâdî, cette situation durait depuis un mois environ¹⁶⁷. C'est finalement le pont Allenby qui ouvrit « temporairement » pour les marchandises, après quarante jours de blocage ; un « temporaire » qui se révéla durable, puisqu'en 2009 le pont Damia n'a toujours pas été rouvert. Là-bas, selon un système de *back-to-back*, le chauffeur palestinien doit changer une première fois de camion pour traverser l'espace du pont. Au moyen d'un deuxième *back-to-back*, un chauffeur jordanien charge un troisième camion pour acheminer les caisses de savon jusqu'à Amman.

« C'est nous qui payons les trois voitures et le chauffeur jordanien, pas le commerçant [c'est-à-dire le distributeur à Amman]. (...) Avant, il n'y avait que deux voitures, pas trois¹⁶⁸. »

La fermeture du pont en avril 2005 avait encore occasionné un retard dans l'envoi de la marchandise. Nâdî avait dû donner un peu d'argent supplémentaire au chauffeur du camion, afin que celui-ci livre ses cartons en priorité.

« J'ai eu peur que le savon sèche, c'est pour la compagnie militaire¹⁶⁹ (...) on a fait un accord avec eux pour que le morceau [de savon] fasse 145g (...) mais si la voiture attend dans le soleil, le savon sèche et la taille diminue »¹⁷⁰.

Le chauffeur, Ahmad Dweikât, qui était déjà le chauffeur de la société Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tûqân, avait commencé à travailler avec la société Hajj Tâher al-Masrî depuis quelques années ; cette dernière a fait appel à lui quand « les routes ont commencé à fermer ». « Il y a des gens qui savent se débrouiller », me dit Nâdî à son sujet. C'est ainsi qu'Amîn

¹⁶⁵ Voir annexe 3 « La régulation du passage à la frontière jordanienne », p. 575.

¹⁶⁶ Entretien avec Ahmad Dweikât, 2005.

¹⁶⁷ Je détaille cet épisode un peu plus bas, à l'occasion du portrait d'Ahmad, le chauffeur du camion.

¹⁶⁸ Entretien avec Nâdî, 2005.

¹⁶⁹ En 2005, l'armée jordanienne se fournissait en savon de Naplouse auprès des savonneries Masrî et Kana'ân. Il semble qu'elle s'approvisionne à l'heure actuelle également auprès des savonneries Tûqân et Shaka'a (la savonnerie Masrî ayant fermé à Naplouse début 2007, voir *infra*, Quatrième partie).

¹⁷⁰ Entretien avec Nâdî, 2005.

m'avait également présenté Ahmad, comme quelqu'un de débrouillard et qui « s'y entend » (*byifham*, littéralement « il comprend »).

Dans un territoire dont toutes les frontières, limites et intersections sont contrôlées par Israël, et étant donné la forte dépendance des ventes à l'égard du marché jordanien, le chauffeur du camion qui exporte en Jordanie représente un personnage-clé dans la chaîne de distribution du savon. Il est crucial pour les savonneries d'avoir un chauffeur qui sache s'adapter, se débrouiller, voire s'imposer. Rien d'étonnant à ce que, depuis fin 2002, les trois sociétés Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tûqân, Hajj Tâher al-Masrî et Hajj Ahmad al-Shaka'a emploient le même chauffeur, et que celui-ci ne soit autre qu'Ahmad Dweikât. Pour résumer, synthétiser et illustrer les difficultés croissantes de transport, il m'a paru utile de m'arrêter sur ce personnage intermédiaire, « entre le haut et le bas ».

3. Entre le haut et le bas, portrait d'un personnage-clé : le chauffeur Ahmad Dweikât

Agé d'environ quarante-cinq ans, bien bâti, la moustache et les cheveux grisonnants, Ahmad s'exprime souvent par gestes, soulignant les situations de mimiques expressives. Son nom de famille, Dweikât, renvoie à une famille nombreuse du village de Balata (*Balata al-balad*¹⁷¹), dont il est originaire et où il habite. On y trouve le tombeau de Joseph, *qabr Yûsef*, considéré comme un lieu saint par les colons israéliens, et qui a occasionné de nombreux affrontements entre colons et Palestiniens. Les Palestiniens, qui ne reconnaissent pas la sainteté du lieu (il ne s'agit pas de la tombe du prophète du même nom), disent en matière de plaisanterie que c'est la tombe de « Yûsef Dweikât ».

J'avais rencontré Ahmad pour la première fois en 2004, lors de ma première visite dans les savonneries. Il était en train de charger un camion devant la savonnerie Masrî, et me l'avait fait visiter. Puis il m'avait montré son camion, à la carcasse curieusement dépouillée, le moteur visible, afin de faciliter les contrôles douaniers et sécuritaires israéliens. Quand je le revis en 2005, il me reconnut immédiatement ; il se souvenait parfaitement de mon « mari de 'Awartâ ».

¹⁷¹ *Balata al-balad* se situe dans les limites municipales de Naplouse, à côté du camp de réfugiés (*mukhayyam*) du même nom (voir carte 3, p. 17).



Photo 4. Le chauffeur Ahmad Dweikât devant la savonnerie Tûqân, avril 2005.

Pendant les premiers mois de mon enquête, je rencontrais régulièrement Ahmad à la savonnerie Tûqân, devant la porte, ou encore auprès du bureau d'« Abû Salâh ». C'est ainsi qu'Amîn, bien que célibataire et sans enfant, était souvent surnommé par les ouvriers et certains employés, ce qui constituait une marque à la fois de respect et d'affection (lorsque je demandais pourquoi « Abû Salâh », on m'expliqua que ce *laqab* (surnom) lui avait été donné en référence au Hajj Amîn al-Husseïnî, grand mufî de Jérusalem et principale personnalité politique palestinienne du temps du Mandat). Ahmad passait une bonne partie de son temps libre à la savonnerie Tûqân, aidant au besoin les ouvriers dans de menues tâches. Il y amenait ses enfants pendant les vacances scolaires, pour qu'ils ne traînent pas dans la rue. La savonnerie Tûqân était, aussi, un espace de vie pour Ahmad¹⁷², qui ne cachait pas sa préférence pour Abû Salâh sur les autres *mu'allim-s*.

Quand, au mois de mai 2005, le pont Damia pour l'exportation des marchandises ferma, Ahmad se retrouva au chômage technique pendant plus d'un mois, le temps que dura la crise avant que les exportations ne soient finalement organisées par le pont Allenby. Notre relation d'enquête se renforça à cette occasion : désœuvré, Ahmad venait souvent « traîner » à la savonnerie Tûqân, allait voir Nâdî aux bureaux de la société Masrî, ou Abû Zâfer à la

¹⁷² Du moins en 2005. Après 2007, à cause de la situation économique difficile, et à la suite de la fermeture de la savonnerie Masrî, Ahmad reprit un travail de chauffeur de taxi. Voir *infra*, p. 113.

savonnerie Shaka'a, passait des coups de téléphone. Je l'accompagnais alors dans ses démarches, prêtais une oreille attentive (puisque intéressée) et compatissante à ses problèmes. C'est donc en privé, lors de conversations informelles, en marchant dans les rues de Naplouse entre deux savonneries, ou en buvant un café sur un coin de *mafrash* que j'ai glané le récit de vie d'Ahmad. Il le compléta lors d'un entretien enregistré, sur le *mafrash* de la savonnerie Tûqân, en juin 2005, après la « crise du pont ». Il s'y était prêté de fort bonne grâce.

Ahmad me restitua sa trajectoire (entre le Koweït et la Palestine) comme un apprentissage de l'adaptation, qui lui fut particulièrement utile pour « s'en sortir » dans les circonstances de l'emploi à Naplouse. Depuis l'époque où son père travaillait pour la famille Masrî, Ahmad aimait à montrer qu'il avait toujours su bénéficier de la protection de ses responsables. C'était en partie ce réseau qui le désignait comme seul (ou presque) capable d'assumer le travail qu'il exerce : assurer, dans toutes les circonstances, et quasiment quelle que soit la situation, les trajets entre Naplouse et Amman, puis, depuis 2002, entre Naplouse et le « pont ». Son témoignage illustre des difficultés de transport qui sont, *mutatis mutandis*, celles de tous les chauffeurs acheminant des marchandises vers la Jordanie. Son récit, ainsi que ses confidences lors de la « saga » du pont (que j'ai pu suivre quasiment au jour le jour), mettaient en évidence la nécessité de recourir à des stratégies de « débrouille » et à l'exploitation de relations personnelles, alliées à une bonne connaissance de ce qu'il appelle le « système » (*al-nizâm*) des Israéliens. Le récit d'Ahmad, ainsi, donne une clé d'appréhension du bouclage et des difficultés d'exportation à travers une expérience quotidienne. Deux catégories essentielles structurent la présentation de soi d'Ahmad : la « débrouille », « se débrouiller » (*badebber hâlî*), et la « connaissance » (*al-ma'rifa*).

1°) La trajectoire d'Ahmad

Le père d'Ahmad avait travaillé pendant quarante ans pour les usines d'allumettes de la famille Masrî, et avait beaucoup voyagé, à en croire Ahmad, entre Amman, le Nigeria, l'Arabie saoudite. Ahmad travailla quelques mois en Israël en 1979, et en garda le souvenir que « en bas (*taht* - désignation commune, on l'a vu, pour Israël), ils payent les droits complets du travailleur ». Ahmad me raconta que quinze ans après, en 1994, il avait été contacté par un avocat israélien et qu'il avait reçu un chèque de 700 shekels, « retraite » de

ses trois mois de travail en 1979. Il est cependant plus probable que ce soit lui qui ait fait un procès pour faire valoir ses droits (*huqûq*)¹⁷³.

Ahmad partit ensuite à Amman, dans les années 1980, pour travailler dans l'usine d'allumettes que dirigeait son père. Il y resta un an, puis, grâce à des relations de son père, partit pour le Koweït. Même si beaucoup de Palestiniens émigraient à l'époque au Koweït, Ahmad évoqua des difficultés pour obtenir un visa. Une fois arrivé, il travailla d'abord comme mécanicien pour un réseau de boulangeries où se trouvait déjà quelqu'un de sa famille. Jeune homme, Ahmad découvrit donc la multitude des nationalités existant au Koweït :

« [A l'usine] c'étaient tous des Pakistanais, des Indiens, des Egyptiens... pour moi j'étais jeune, j'avais toujours été ici [à Naplouse] (...) après tu vas au Koweït, il y a de l'ouverture (*infitâh*)... »

Finalement il passa son permis de conduire, et c'est là qu'il se forma comme conducteur, « sur le tas », car il devint l'envoyé du patron de la boulangerie. De par son travail actuel de chauffeur, cet aspect de son apprentissage était rétrospectivement valorisé.

« A l'époque, mon directeur était pakistanais (...) ils ont voulu ouvrir une nouvelle boulangerie (...) [ils ont fait venir] des machines d'Allemagne, je me suis occupé des gens qui apportaient les machines [pour les conduire] (...) j'ai appris à me débrouiller (...) je suis devenu un bon conducteur en 7 mois, je faisais tout le Koweït tout seul (...) donc j'ai appris chez eux. »

Ahmad devint donc le responsable de la nouvelle boulangerie, avec « 200 employés sous ma direction ». Entre-temps, il se maria, sa femme lui rendit visite plusieurs fois, mais la faire venir aurait représenté une trop grosse dépense. Finalement, « heureusement qu'elle n'est pas venue », conclut-il, car, en 1990, « Saddâm » envahit le Koweït. Ahmad travailla environ deux mois pour l'armée irakienne, puis alla voir son directeur, un Koweïtien, qui, dit-il, « [l'] aimait bien », toucha son dernier mois de salaire et rentra en Cisjordanie.

De retour à Naplouse, il songea un temps à ouvrir une boulangerie, mais abandonna rapidement l'idée, faute de posséder le capital nécessaire. Son frère aîné travaillait à l'époque comme chauffeur de camion pour la société Hâfez wa 'Abd al-Fattâh Tuqan. Ahmad fit la

¹⁷³ Sur la compréhension et l'usage du droit, ainsi que des recours judiciaires chez les Palestiniens de Cisjordanie, voir l'étude de cas de Tobias Kelly au village de Beit Hajjar (Kelly, T., 2006, *Law, Violence and Sovereignty Among West Bank Palestinians*, Cambridge University Press).

demande d'un permis pour pouvoir conduire un camion, et « au mois d'août 91 je suis allé pour la première fois à Amman ».

Ahmad reprit donc un travail que faisait déjà son frère, puis, à partir de 1994 et de l'arrivée de l'Autorité palestinienne, se fit embaucher par la compagnie d'autobus Tammîmî qui assurait le réseau entre les villes palestiniennes récemment « autonomes ». Il y travailla jusqu'en 2002, date des réinvasions israéliennes des villes palestiniennes, et de la fermeture de la route du Wâdî al-Bazân. Le Wâdî al-Bazân est une vallée luxuriante, où on trouve plusieurs points d'eau, qui sert de lieu de plaisance aux Palestiniens notamment depuis que l'accès à Israël est interdit à la plupart d'entre eux. La route dite « de Bazân » passe par cette vallée et grimpe, au nord, vers Tubas et Jénine. Son accès est régulé par un checkpoint dit « partiel » ou « volant », où les voitures attendent souvent de longues heures même quand la route est ouverte. Beaucoup de bus l'empruntent, notamment pour emmener les enfants des écoles en excursion. C'est donc la date de 2002 qu'Ahmad présenta comme une rupture, comme s'il s'était, avec les autres chauffeurs, trouvé brusquement confronté aux checkpoints et aux blocages des routes.

A. Avant 2002 : une période « en or »

La pratique du bouclage ne date pas de 2002, ni même de la deuxième Intifada, mais est l'héritage des vagues successives de colonisation, et de l'occupation sans annexion des Territoires palestiniens en 1967 ; on a vu qu'elle n'a pas disparu avec le processus d'Oslo, mais s'est au contraire pérennisée à partir de 1993. Comme on l'a dit plus haut, si le protocole de Paris ne reconnaît pas la pratique des bouclages, ceux-ci restent possibles en tant que « mesures dérogatoires pour répondre aux besoins de sécurité¹⁷⁴ », ce qui accentue leur caractère arbitraire sans pour autant les supprimer. Le début de la deuxième Intifada représenta un tournant par rapport au processus d'Oslo, avec la réactivation de durs bouclages des zones dites A. Pourtant c'est véritablement avril 2002 que beaucoup considèrent comme la rupture et « l'enterrement » d'Oslo, avec la réinvasion totale des villes palestiniennes. Pour Ahmad, 2002 coïncida de plus avec la fermeture de la route de Bazân et la perte de son emploi chez les Tammîmî, qui représentait une source substantielle de revenus. On comprend

¹⁷⁴ Debié F., Fouet S., 2001, *op. cit.*, p. 294.

qu'Ahmad ait reconstruit dans son récit cette période (post-Oslo et pré-2002) comme d'autant plus dorée que les circonstances actuelles étaient difficiles.

Ahmad évoquait donc ces huit années de travail (de 1994 à 2002) comme une période « en or » : il réussissait à s'organiser pour travailler, en même temps, pour la savonnerie Tûqân et pour les autobus Tammîmî. A cette époque, la compagnie Tammîmî « faisait mieux que la compagnie israélienne Egged », et, en plus de son bon salaire, Ahmad touchait une commission sur les bénéfices. Il tint à préciser que s'il réussissait à garder les deux emplois à la fois, c'était grâce à ses « bonnes relations » avec ses responsables, et à un art du contournement dont il n'était pas peu fier.

« J'allais et venais, et parfois Tammîmî ne savait pas où j'allais. Le garage de Tammîmî était là, le responsable du garage lui et moi [*il croise ses deux doigts pour montrer qu'ils étaient comme deux doigts d'une main*]. Je dois transporter [du savon] demain par exemple, je vais déposer le bus, je donne 20-50 shekels au mécanicien en lui disant que demain je vais à Amman, et quand le *mu'allim*¹⁷⁵ vient, de lui dire : « Ahmad, son bus est cassé ». Je me débrouillais bien. Le responsable de la compagnie de bus, lui aussi je m'entendais bien avec lui. Toujours j'ai de bonnes relations avec mes responsables. Comme je travaille à l'extérieur, je me débrouille (*badabber hâlî*) à droite et à gauche (*min hôn la hôn*), les *mu'allimîn* (pluriel de *mu'allim*) ne le savent pas. »

Lorsque Ahmad perdit son emploi chez les Tammîmî, en 2002, il commença à travailler pour les sociétés Hajj Tâher al-Masrî et Hajj Ahmad al-Shaka'a. Au début, il s'agissait d'un concours de circonstances : le chauffeur qui acheminait le savon pour la compagnie Masrî mourut à cette date. Dans le cas de la société Shaka'a, Ahmad « profita » indirectement d'une conséquence de la pratique israélienne de la punition collective, qui se généralisa après le début de la deuxième Intifada. Ahmad m'expliqua en effet que le fils du chauffeur de la savonnerie Shaka'a, originaire du camp de réfugiés de Balata, s'était fait sauter dans un attentat à Tel Aviv. Ahmad commenta : « Le jour suivant, au pont on lui a dit : “fini, toi...bye bye”... »

La délivrance des permis de passage par les Israéliens est en effet soumise à un contrôle sécuritaire ; celui-ci permet de constituer éventuellement un dossier de sécurité (*amniyyât*). Les charges retenues dans ce dossier sont de nature diverse, allant du simple jet de pierre à la participation à une opération armée ou à un « attentat suicide¹⁷⁶ ». Si les *amniyyât* concernent une personne de leur famille, les Palestiniens peuvent se voir refuser ou

¹⁷⁵ Rappelons que ce mot, qui signifie « maître » ou « contremaître », peut également être utilisé pour désigner les « puissants ».

¹⁷⁶ C'est la traduction généralement retenue en français pour '*amaliyya istishadiyya*, littéralement « opération martyr ». Voir *supra*, Introduction générale, p. 25, note 12.

retirer des permis. Cette pratique de la punition collective, qui repose ici sur le lien du sang, s'étendit à partir de 2006 au lien du sol. A cette date se généralisa la pratique d'interdire le passage à un barrage à une personne originaire d'une ville ou région précise (selon sa carte d'identité).

Amîn avait parlé d'Ahmad à la société Masrî, et à la savonnerie Shaka'a, c'étaient les ouvriers qui avaient mentionné son nom. Après, me dit Ahmad, « ils [les *mu'allim-s*] ont été contents de moi ».

B. Après 2002 : des difficultés croissantes

En 2002, Ahmad n'avait plus comme source de revenus que son travail de transport du savon, mais sa position n'était pas si mauvaise, puisqu'il travaillait pour les trois sociétés les plus importantes de Naplouse. Les conditions de travail, cependant, s'étaient beaucoup dégradées, à cause de l'intensification des contrôles sécuritaires israéliens. Depuis la deuxième Intifada, les Israéliens avaient réduit la masse de chargement autorisée par camion : elle passa de 16 tonnes à 11,5 tonnes. La différence était de taille, dans la mesure où Ahmad est payé à la charge transportée, et non au camion. De plus, Ahmad, depuis 2002, ne peut plus emporter la marchandise directement depuis Naplouse jusqu'à Amman.

Selon les accords d'Oslo, les chauffeurs munis d'un passeport jordanien étaient autorisés à passer la frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie par le pont Damia¹⁷⁷. Le problème qui se posait était alors la longueur de la fouille. Ahmad me confia toutefois que la situation empirait petit à petit, les Israéliens accordant de moins en moins de temps pour le voyage aller-retour, dans la journée, entre Amman et Naplouse.

« Je partais d'ici jusqu'au pont, je prenais les papiers et tout ça, (...) pour finir (...) la douane et tout ça, et j'allais à Amman « en haut » directement chez les commerçant, descendre la marchandise (...) et donc à un moment les Juifs ont commencé à me serrer la vis, pour le retour. Tu dois revenir à 14 heures, 14 heures 30, 15 heures, tu vois ? Donc on a fini par ne plus avoir le temps de faire l'aller-retour. »

A partir de 2002, un système de *back-to-back* fut organisé au pont des marchandises, de sorte que le camion d'Ahmad ne sortit plus de Cisjordanie. Le camion qui se trouvait en Jordanie, de même, ne franchit plus la frontière. Le point positif de ce système était qu'il avait allégé les procédures de fouille ; mais il avait ajouté à la pesanteur logistique, et augmenté les coûts de transport.

¹⁷⁷ Voir annexe 3, « La régulation du passage à la frontière jordanienne », p. 575.

« Ils [les Israéliens] ne vérifient plus les camions, n'enlèvent plus les roues... parce qu'il y a un camion à l'intérieur [du pont], celui-là il n'entre pas chez les Juifs, il ne va pas à Amman. Le camion qui est chez les Juifs, (...) il reste chez les Juifs, ils n'ont pas besoin de fouiller parce que je ne le prends pas. (...) Chacun en a deux [camions] un seul ça ne marche pas, [sinon] il faut à chaque fois louer un camion d'Amman. Donc chacun a dû avoir un deuxième camion à mettre en bas. »

Cela s'ajoutait aux problèmes « habituels » auxquels sont confrontés les chauffeurs : les éternels checkpoints, dont les horaires d'ouverture et de fermeture, arbitraires, génèrent des queues interminables et des heures d'attente.

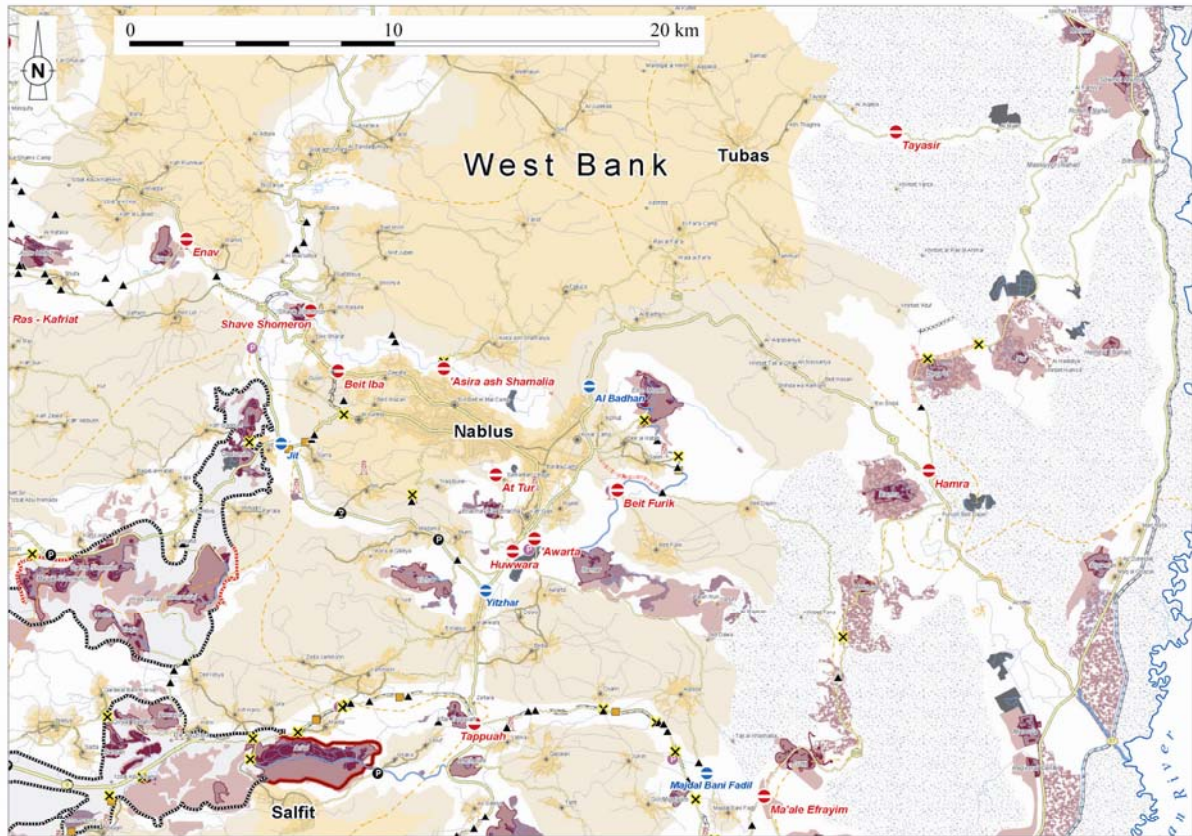
« Je pars de Naplouse, le matin, je vais au checkpoint à 'Awartâ, je reste de 7 heures à 16 heures à attendre. Parfois je devais revenir le lendemain, je ne trouvais pas de place. (...) pourtant on a des permis et tout... ! »

Des checkpoints, permis et bouclages...

La géographie du bouclage, quadrillage qui tient aux « innombrables barrages, checkpoints, postes de police, (...) murs et (...) barbelés qui cloisonnent l'espace, (...) patrouilles qui le sillonnent jour et nuit¹⁷⁸... » n'a pas, on l'a dit, disparu avec le processus d'Oslo, bien au contraire. C'est ce quadrillage sécuritaire qui détermine la politique des permis (*tasrîh*, pluriel *tasârîh*) à se procurer pour aller dans certaines zones, décidant de qui peut obtenir ces permis, et donc, corrélativement, qui peut ou ne peut pas passer à un checkpoint. A partir de la deuxième Intifada, ces bouclages devinrent de plus en plus longs et systématiques.

Pour exercer son métier, Ahmad doit avoir les permis nécessaires pour franchir les différents barrages se trouvant sur sa route : le checkpoint de 'Awartâ à la sortie de Naplouse, ou le barrage de Hamra dans la vallée du Jourdain. Le checkpoint de Hamra barre en effet l'accès à des routes reliant des colonies dans la vallée du Jourdain, dont l'accès est restreint pour les Palestiniens. Il peut être fermé pour « raisons de sécurité » et lors de bouclages.

¹⁷⁸ Debié, F., Fouet, S., 2001, *op. cit.*, p. 137-138.



Source : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, septembre 2007. Conception : V. Bontemps ; infographie : C. Kohlmayer-Ali, 2009.

Légende

Bouclage

	checkpoint
	checkpoint partiel
	barrière
	tour d'observation
	monticule de terre
	barrage routier
	mur de terre
	tranchée
Mur de séparation	
	construit
	en cours
	en prévision

Accès

Zone fermée et accès restreint		Colonies israéliennes	Zones palestiniennes
	base militaire israélienne		
	zone militaire fermée		
	"zones fermées" existant ou en projet derrière le Mur		
Routes		Accords d'Oslo	
	accès interdit ou restreint aux véhicules palestiniens		zone A
	route principale		zone B
	autre route		cas particuliers (H2)
			zone C

Carte 10. Naplouse, une ville enfermée

Après 2006, le passage des barrages devint soumis à des difficultés plus grandes encore.

J'aperçois Ahmad Dweikât devant la savonnerie Shaka'a. (...) Je lui demande comment est la situation aux checkpoints en ce moment. Il me répond qu'elle (...) est plutôt mauvaise. C'est toujours au pont Allenby qu'ils transportent les marchandises, le pont Damia

semble fermé pour de bon. (...) J'apprends à cette occasion que pour pouvoir passer le checkpoint Hamra, Ahmad avait fait changer l'année dernière sa carte d'identité (*hawiyya*), pour une carte d'un village près du pont du Nord, où il n'a jamais mis les pieds. « C'était l'époque où tout était fermé pour les habitants de Naplouse ». Plus tard, les chauffeurs de Naplouse sont allés en délégation pour protester contre cet état de fait ; ils ont fini par obtenir le droit de circuler¹⁷⁹.

En dehors des barrages qui nécessitent un permis spécial, le document qui détermine le passage d'un Palestinien à un point de contrôle est sa carte d'identité (*bitâqat hawiyya*, couramment abrégé en *hawiyya*, « identité »). Cette carte était, depuis 1967, délivrée par l'Administration civile israélienne, qui transmettait la requête aux autorités de sécurité et au ministère de l'Intérieur. Ce n'est que depuis octobre 1997, à la suite des discussions du Comité conjoint israélo-palestinien d'enregistrement de la population (*Joint Israeli-Palestinian Population Registry Committee*), que le ministère palestinien des Affaires civiles peut émettre ses propres cartes d'identité. Cette émission est cependant supervisée par les autorités militaires israéliennes. Sur ce document figure un numéro d'identification, ainsi que l'origine du détenteur de la carte. On possède ainsi une *hawiyya* de Naplouse, Ramallah, Huwwara, 'Awartâ, Qabalân... Aux barrages, les numéros sont contrôlés par un soldat, qui vérifie au moyen d'une liste que la personne n'est pas « recherchée » (*matlûb*).

En 2006, la mention de l'origine devint un élément déterminant, car l'accès à certaines zones se ferma aux porteurs de cartes de régions particulières. Les interdictions sont variables selon les périodes : certains jours en 2006, par exemple, aucune personne possédant une *hawiyya* du Nord de la Cisjordanie (Naplouse, Jénine, Tulkarem, Qalqilya et les villages environnants) ne pouvait franchir le checkpoint de Za'atara (Tappuah) pour se rendre dans les régions centrale et du Sud. Parfois, la mesure d'interdiction concernait seulement les *hawiyya*-s de Naplouse. Parfois, l'interdiction était étendue aux jeunes de moins de trente-cinq ans ; parfois elle concernait aussi les filles, parfois non. Cette situation est caractéristique de la réalité toujours changeante des checkpoints, de leur aspect multiforme, et de l'apparente absence de logique qui régit leur ouverture et leur fermeture - de fait, des logiques opaques d'arbitraire et d'enclavement stratégique qui y prévalent très largement.

Les habitants de Naplouse furent particulièrement concernés par ces mesures : ils étaient souvent empêchés de franchir le checkpoint de Za'atara, qui sépare la région du Nord des villes du centre et du Sud. Pendant certaines périodes, les détenteurs de la *hawiyya* de Naplouse ne pouvaient pas même franchir le checkpoint de Huwwara ; seuls étaient autorisés

¹⁷⁹ Extrait du journal de terrain, 4 juillet 2007.

à sortir de la ville les porteurs d'une *hawiyya* d'un village environnant. Par exemple, seuls les détenteurs d'une carte d'identité d'un village au sud de Naplouse ('Awartâ, Jamma'în, Aqraba, Beta...) pouvaient franchir le checkpoint de Huwwara (qui ferme la ville vers le sud). Les détenteurs d'une carte de la région du Nord-Est (Deir Sharaf, Qusîn, Bayt Lidd...) pouvaient sortir par le checkpoint de Bayt Hiba. Pour franchir Za'atara, il fallait avoir une *hawiyya* d'un village ou d'une ville se trouvant au sud de ce checkpoint (Qabalân, Qariût...). Certaines régions, par ailleurs, ne devinrent accessibles qu'aux porteurs des cartes d'identité idoines. Ainsi, seuls les détenteurs de *hawiyya*-s du village de Bayt Furîk à l'est de Naplouse pouvaient franchir le checkpoint permettant de s'y rendre¹⁸⁰. Cela compliqua encore les déplacements : Ahmad, malgré son *tasrîh* de chauffeur de camion (qu'il était pourtant très attentif à renouveler en temps et heure), se vit contraint de changer sa *hawiyya* pour passer le checkpoint de Hamra. La procédure est en effet possible, à condition de fournir un contrat de location ou de propriété auprès de l'Autorité palestinienne (la demande est ensuite soumise aux autorités militaires israéliennes). Elle est néanmoins coûteuse en temps et en énergie. Il y eut également floraison de fausses cartes d'identité¹⁸¹.

¹⁸⁰ A l'heure où j'écris ces lignes, le village de Bayt Furîk est de nouveau accessible aux porteurs d'une *hawiyya* autre que celle de Bayt Furîk.

¹⁸¹ Une de mes amies à Naplouse (originaire d'un village près de Jénine) qui se rendait souvent à Ramallah utilisait trois cartes d'identité... chacune d'une origine différente.

En 2005, après la fermeture du pont Damia, l'exportation fut organisée au pont Allenby, dans la région de Jéricho, ce qui rallongea considérablement le trajet. Ahmad prenait donc son chargement le soir, dormait dans la vallée du Jourdain (le Ghûr) chez Um 'Alî, une vieille dame de sa connaissance, et se rendait au pont le matin, de manière à pouvoir revenir dans la journée suivante¹⁸².

Ajoutons que l'exportation des marchandises au pont Allenby a nécessité une adaptation technique supplémentaire, pour se conformer à de nouvelles normes : les caisses de savon doivent être calées sur des cageots en bois (qu'Ahmad appelle *mishtâh*, du nom hébreu¹⁸³) ; chaque tonne est entourée de nylon bleu, de manière à faciliter la fouille et le transport. Les ouvriers d'emballage se retrouvèrent investis de la tâche supplémentaire d'emballer les cartons dans du nylon. A la savonnerie Tûqân, c'était Salâh, l'un des emballeurs, qui s'en occupait, avec son frère Waddâh (le gardien). Ils faisaient régulièrement venir aussi leur autre frère pour les aider, quand celui-ci finissait son travail en début d'après-midi. Afin de se conformer à ces nouvelles normes, Amîn fit parfois appel à des ouvriers d'une autre savonnerie.

Savonnerie Masrî (...) En descendant je trouve Abû Salîm (...) Il m'annonce que le lendemain il va aller dans le Néguev rendre visite à son fils qui est en prison ; ce matin il est descendu chez Tûqân pour l'aider à arranger les cartons comme il faut avec du nylon, pour les nouvelles normes à suivre au pont Allenby¹⁸⁴.

Amîn fit également aplanir le sol au niveau de l'entrée de la savonnerie, afin qu'une voiture puisse entrer charger les *mishtâh*-s (photos 5 et 6).

¹⁸² La route de Bazân rouvrit dans le courant de l'année 2005, et ferma de nouveau en 2006 pour rouvrir quelques mois plus tard.

¹⁸³ Ahmad m'expliqua que c'était Harûn le Samaritain qui apportait les *mishtâh*-s d'Israël, car ils revenaient moins cher. Les Samaritains peuvent en effet se rendre en Israël (voit *infra*, Deuxième partie, encadré « Les Samaritains », p. 275).

¹⁸⁴ Extrait du journal de terrain, 29 avril 2005.



Photo 5. « L'adaptation » pour l'exportation au pont Allenby : les travaux de la porte d'entrée à la savonnerie Tûqân



Photo 6. *Idem.*